

Verbatim du Conseil d'Administration du 28 septembre 2021

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Monsieur Alexandre COCHET,
Madame Alexandra LAURENT (procuration à Madame Christine TOURNAY-DUPONT),
Madame Lucy MOSER-JAUSLIN,
Monsieur Vincent THOMAS.

Membre excusé

Monsieur Luis LE MOYNE.

Membre absent

Madame Patricia FAUQUE.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Madame Peggy CÉNAC,
Monsieur Lionel CROGNIER,
Madame Stéphanie DAUPHIN-BENOIST (procuration à Madame Peggy CÉNAC),
Madame Marie-Geneviève GERRER (procuration à Madame Emmanuelle PUCÉAT),
Madame Elsa LANG-RIPERT,
Madame Emmanuelle PUCÉAT.

Collège des personnels BIATSS

Membres présents ou représentés

Madame Tania CARNET (procuration à Monsieur David COUSSON),
Monsieur Cédric CLERC (procuration à Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX),
Monsieur David COUSSON,
Monsieur Guy-Daniel LIGAN (procuration à Madame Elsa LANG-RIPERT),
Madame Christine TOURNAY-DUPONT.

Membre absent

Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN.

Collège des usagers

Membres présents ou représentés

Madame Ambre ADAMIAK (procuration à Monsieur Lionel CROGNIER),
Madame Louise BOUCHÉ (présente jusqu'à 15h50 puis suppléée par Madame Léana MC CARTHY),
Monsieur Anton MARQUES RODRIGUES (suppléé par Madame Lucile TISON),

Membres absents

Monsieur Quentin LENORMAND,
Monsieur Arthur SABATIER,
Monsieur Alexandre TISSIER.

Personnalités extérieures

Membres présents ou représentés

Madame Nadiège BAILLE (procuration à Madame Lucy MOSER-JAUSLIN),
Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX,
Madame Nathalie MUNIER-JOLAIN (procuration à Monsieur Vincent THOMAS),

Membre excusé

Monsieur Denis HAMEAU.

Membre absent

Madame Laetitia MARTINEZ,
Monsieur Yang SONG.

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Gilles CHARTRAIRE, Représentant de Monsieur le Recteur de la région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelier de l'université de Bourgogne,
Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,
Madame Magali KHATRI, Directrice du pôle Finances,
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint.

Invités

Monsieur Renaud AUBERT, Responsable administratif du pôle logistique UFR 5,
Madame Emilie BARTHET, Directrice du pôle Documentation (excusée),
Monsieur Dominique DELMAS, Conseiller spécial du Président de l'université,
Monsieur Cédric DEMONCEAUX, Vice-président délégué à la formation tout au long de la vie, à l'alternance et à l'apprentissage

Madame Karen FIORENTINO, Vice-présidente de la Commission de la formation et de la vie universitaire,
Monsieur Cyril GOMET, Directeur de cabinet du Président de l'université
Monsieur Fabrice HERVÉ, Vice-président délégué aux finances, au budget et aux investissements,
Monsieur Pascal NEIGE, Vice-président délégué à la recherche,
Monsieur Alexis DE ROUGEMONT, Vice-président délégué au pilotage,
Monsieur Pierre-Etienne THEPENIER, Directeur du pôle Ressources humaines,
Monsieur Stéphane TIZIO, Vice-président délégué aux ressources humaines et à l'action sociale.

Pour la gestion du conseil d'administration : Pôle des affaires juridiques et institutionnelles (PAJI) Monsieur Jean-Marc Bourgeon, Monsieur Pierre-Alexandre Falbaire, Madame Annie Favier.

Ordre du jour :

I) Informations du Président	1
<u>Point A</u> : Points soumis à discussion.....	3
II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration des 6 juillet, 20 juillet et 2 septembre 2021.....	3
1. Approbation du verbatim du Conseil d'Administration du 6 juillet 2021	3
2. Approbation du verbatim du Conseil d'Administration du 20 juillet 2021	3
3. Approbation du verbatim du Conseil d'Administration du 2 septembre 2021	3
III) Questions statutaires.....	4
4. Modifications des statuts de l'INSPÉ	4
5. Modifications des statuts de l'UFR des Sciences de Santé.....	4
6. Modifications des statuts de l'IUT Dijon-Auxerre	5
IV) Questions financières	5
7. Orientations budgétaires au titre de l'exercice 2022.....	5
8. Demandes d'admission en non-valeur.....	10
9. Conditions et critères retenus pour accorder une réduction tarifaire des frais de formation professionnelle aux apprenants en autofinancement (SEFCA).....	10
V - Questions relatives aux Ressources Humaines (CT du 7 septembre 2021).....	12
10. Campagne d'emplois pour l'année 2022, des personnels enseignants et enseignants- chercheurs.....	12
11. Campagne d'emplois pour l'année 2022, des personnels BIATSS	17
VI - Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 13 septembre 2021	20
Compte-rendu des travaux de la commission de la pédagogie du 3 septembre 2021 :.....	20
12. Projets internationaux.....	20
13. Référentiel commun des études 2021-2022.....	21
14. Adaptation des modalités d'examen des 1er et 2nd semestres 2021-2022	27
15. Offre de formation 2021-2022 : Schéma directeur des BUT 1ère année : organisation des études, types de parcours et fiches filières	33
16. Offre de formation 2022-2023 : Demande de labellisation FSS – DU Commercialisation Ecoresponsable – IUT Le Creusot.....	35
17. Offre de formation 2021-2022 : Modification de fiches filières.....	36
18. Offre de formation 2021-2022 : Modification de DU	37
19. DU-DIU-formations courtes de l'UMDPC Santé : demandes de création et de modification	37
VII - Travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 15 septembre 2021	38
20. Demandes de subventions FEDER	39
21. Demandes de subventions REGION	39
<u>Point B</u> : Points adoptés sans débat (sur demande, les points peuvent faire l'objet d'un débat)	39
VIII - Tarifs, subventions et dons – Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.....	39
IX - Compte-rendu des conventions hors subvention	40
<u>Point C</u> : Questions diverses	40

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
(SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2021)

*(La séance est ouverte à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Vincent Thomas,
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

Le Président.- Bonjour à toutes et à tous. Merci pour votre présence.
Sans plus attendre, je vais entrer dans le premier point de l'ordre du jour, les informations du président.

I) Informations du Président

Le Président.- Bienvenue dans ce deuxième conseil d'administration de l'année 2021–2022, qui commence par quelques informations que je souhaitais livrer à votre connaissance.

Le premier point concerne évidemment la rentrée. Celle-ci se fait quasiment normalement, dans des conditions sanitaires que vous connaissez toutes et tous. On est à 100 % en présentiel, et assez peu de difficultés remontent jusqu'à la gouvernance s'agissant des conditions d'étude, d'enseignement et de recherche. Il y a quelques difficultés qui peuvent peut-être être liées à la réalisation de travaux dans le bâtiment Droit-Lettres, qui donneront lieu à une question diverse en fin d'ordre du jour, et j'ai demandé à Renaud Aubert de nous rejoindre – il est responsable du planning et de l'occupation des salles – pour donner une information la plus complète et la plus précise possible au conseil d'administration.

Les rentrées solennelles ont lieu en ce moment. Nous étions au Creusot hier après-midi et à Chalon hier matin. Nous avons pu constater en tout cas – nos interlocuteurs nous l'ont confirmé – que la rentrée se passait aussi de bonne manière, il n'y a pas de difficulté majeure. Les étudiants sont tout à fait respectueux des gestes barrières, les enseignants reprennent le chemin des amphis et des salles de cours avec bonheur – les étudiants aussi, d'ailleurs – après cette période pénible de confinement, d'hybridation des enseignements, etc. Bref, tout semble rentrer dans l'ordre, et dans le bon ordre. Tant mieux, pourvu que cela dure.

Cela me permet de faire le lien avec le centre de vaccination à la salle Multiplex, puisque vous savez que le centre de vaccination qui était situé au Zénith a été transféré cet été, à la fin du mois d'août, début du mois de septembre, à la salle Multiplex. Les derniers chiffres montrent que l'on tourne autour de 200 vaccinés par jour. Du coup, le dispositif qui était prévu pour 1 000 vaccinés par jour est clairement surdimensionné. On échange, de façon tout à fait informelle, avec l'ARS et la

préfecture. Il n'est pas exclu qu'à terme il y ait une diminution de l'organisation et du nombre de lignes de vaccination. C'est sans doute à prévoir et ce n'est pas totalement étonnant puisque l'on sait très bien que la plupart des collègues sont déjà vaccinés et que la plupart des étudiants sont aussi vaccinés, et que le nombre de vaccinés diminue, évidemment, au fur et à mesure que la vaccination progresse.

Voilà pour ce point vaccination – rentrée sanitaire.

Autre point d'information qui concerne notre conseil d'administration. Il va y avoir de nouveaux membres extérieurs, d'abord parce qu'il y a eu les élections au conseil régional, et donc la nouvelle Vice-présidente chargée de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est Laetitia Martinez. J'ai pu la rencontrer à plusieurs reprises, hier notamment au Creusot. Nous avons bien échangé. En fait, c'est la troisième fois que je la rencontre, dont une fois exclusivement pour parler des affaires de l'université de Bourgogne et de la COMUE, bien sûr. Le contact est d'excellente qualité et il est d'ores et déjà convenu de nous revoir très régulièrement, tous les deux ou trois mois, en présence notamment de Macha Woronoff, présidente de l'université de Franche-Comté et de Dominique Grevey, président de la COMUE, pour échanger sur l'ESR en Bourgogne Franche-Comté. C'est probablement Madame Martinez qui viendra à nos conseils d'administration, mais en cas d'empêchement sa suppléante au conseil d'administration sera Madame Rim El Mezoughi, qu'on a pu rencontrer hier à Chalon.

Dernier point d'information – j'avais promis d'être bref –, la semaine dernière a eu lieu la conférence Forthem, pour l'université européenne Forthem, l'alliance des sept universités, à Mayence, pendant trois jours. L'ambiance était excellente. Les travaux ont permis de montrer qu'on avait, ensemble, envie de mener des projets et il y a déjà eu des prises de contact, d'ailleurs, sérieuses pour mener des projets H2020 par exemple. Cela a été l'occasion également d'élargir l'alliance en accueillant deux nouvelles universités, l'université d'Agder, en Norvège, dont la présidente parle aussi bien le norvégien que le français et l'anglais, donc cela facilite considérablement les choses, et l'université de Sibiu, en Roumanie, dont les représentants parlaient également français et anglais tout à fait bien. Là encore, cela a permis de prendre des contacts tout à fait intéressants. Aujourd'hui, l'alliance Forthem comporte désormais neuf membres et ces deux nouveaux membres vont permettre de renforcer le dossier dans la perspective du renouvellement de cette alliance à l'horizon de l'automne 2022 si je ne m'abuse.

Voilà, sur les quelques informations que je voulais livrer à votre connaissance de manière très brève, et nous pouvons entrer, sauf si vous souhaitez que l'on aborde un point ou un autre – nous pouvons entrer dans les points A, les points soumis à discussion, avec, en point II de l'ordre du jour, l'approbation des verbatim des conseils d'administration des 6 juillet, 20 juillet, et 2 septembre 2021. Je passe la parole à Emmanuelle Pucéat.

Point A : Points soumis à discussion

II) Approbation du verbatim du conseil d'administration des 6 juillet, 20 juillet et 2 septembre 2021

1. Approbation du verbatim du conseil d'administration du 6 juillet 2021

Mme Pucéat.- Merci, Président.

Donc on va commencer par le premier, c'est-à-dire le verbatim du 6 juillet. Est-ce que quelqu'un a des remarques sur ce verbatim ? Pas de remarques.

Donc je vous propose d'approuver ce verbatim du conseil d'administration du 6 juillet.

Qui refuse de voter ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

Donc merci pour cette approbation à l'unanimité

21 voix pour (unanimité)

2. Approbation du verbatim du conseil d'administration du 20 juillet 2021

Mme Pucéat.- Nous pouvons maintenant passer au verbatim du 20 juillet. Est-ce que quelqu'un a des remarques concernant ce verbatim ? Non plus. Je vous propose d'approuver ce verbatim du conseil d'administration du 20 juillet.

Qui refuse de voter ? Un refus de vote.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

Merci pour cette approbation.

20 voix pour, 1 refus de prendre part au vote

3. Approbation du verbatim du conseil d'administration du 2 septembre 2021

Mme Pucéat.- Nous avons encore le dernier verbatim qui est celui du 2 septembre. Est-ce que quelqu'un a des remarques à formuler ? Non.

Qui refuse de voter ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

Merci pour cette approbation à l'unanimité.

21 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Nous pouvons passer au point III à l'ordre du jour, qui concerne les questions statutaires, avec trois modifications de statuts sur lesquelles se prononcer.

III) Questions statutaires

4. Modifications des statuts de l'INSPÉ

Mme Pucéat.- La première est la modification des statuts de l'INSPÉ. Vous avez eu les documents. Globalement, la seule modification ici concerne l'introduction d'une double direction pour l'un des départements de l'INSPÉ qui est le département Innovation pédagogique et évaluation, puisque ici, le CIPE est un département avec des missions particulières qui nécessitent une connaissance très fine à la fois dans les champs de la formation pédagogique du supérieur et dans celui de l'évaluation, et donc il a été estimé que ce département gagnerait à être piloté par une double direction, d'où la proposition ici de cette introduction dans les statuts. C'est quelque chose qui a été examiné en commission des statuts, qui a donné un avis favorable à l'unanimité.

Est-ce qu'il y a des questions sur cette modification des statuts de l'INSPÉ ?
Personne, très bien. Donc je vous propose d'approuver les modifications apportées aux statuts de l'INSPÉ.

Qui refuse de voter ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

Merci pour cette approbation à l'unanimité.

21 voix pour (unanimité)

5. Modifications des statuts de l'UFR des Sciences de Santé

Mme Pucéat.- Nous avons maintenant à examiner les statuts de l'UFR des Sciences de Santé, dont vous avez également eu le document. Globalement, il y a quelques modifications de forme, mais la modification principale est liée à l'intégration dans les statuts des formations paramédicales, donc Masso-Kinésithérapie, Formation en soins infirmiers, puisque ces formations font partie de l'université et ont donc vocation à intégrer les statuts de l'UFR des Sciences de Santé. En particulier, parmi les points à souligner, cette intégration nécessite notamment une représentation des étudiants de ces formations dans le collège des usagers, et donc au sein du conseil d'UFR il y a une répartition des sièges dans ce collège qui, maintenant, inclut ces étudiants.

Et puis, il est aussi mentionné que le comité pédagogique de médecine va valider les fiches filières de ces formations. Voilà, je dirais, pour les modifications principales. Elles sont toutes soulignées en rouge dans les statuts que vous avez reçus pour que vous puissiez les identifier facilement.

Là encore, la commission des statuts a donné un avis favorable à l'unanimité. Est-ce que quelqu'un a des questions sur cette modification des statuts de l'UFR des Sciences de Santé ? Pas de question.

Je vous propose d'approuver les modifications apportées aux statuts de l'UFR des Sciences de Santé.

Qui refuse de voter ? Personne.

Qui s'abstient ? Une abstention.

Qui vote contre ? Personne.

Merci pour cette approbation.

20 voix pour, 1 abstention

6. Modifications des statuts de l'IUT Dijon-Auxerre

Mme Pucéat.- Il nous reste les statuts de l'IUT Dijon-Auxerre. Là encore, vous avez le texte avec les modifications en rouge qui vous sont notifiées. La principale modification est liée à la réforme du BUT, avec en particulier l'intégration dans les statuts d'un conseil de perfectionnement, qui est demandé par la réforme, et en même temps il y a un petit toilettage de ces statuts qui n'avaient pas été retouchés depuis 2014. Donc, quelques modifications de forme que vous pouvez identifier par-ci par-là. Par exemple, il y avait encore écrit « personnel IATOSS », au lieu de BIATSS, etc. Les modifications de fond concernent essentiellement le BUT. Là encore, la commission des statuts a donné un avis favorable à l'unanimité.

Est-ce que quelqu'un a des remarques sur cette modification des statuts de l'IUT ? Pas de remarque.

Donc je vous propose d'approuver les modifications apportées aux statuts de l'IUT Dijon-Auxerre.

Qui refuse de voter ? Personne.

Qui s'abstient ? Une abstention.

Qui vote contre ? Personne.

Merci pour cette approbation.

20 voix pour, 1 abstention

Mme Pucéat.- Nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour, qui concerne les questions financières.

IV) Questions financières

7. Orientations budgétaires au titre de l'exercice 2022

Le Président.- Merci, Emmanuelle, Vice-présidente du conseil d'administration. Juste pour rappel sur les orientations budgétaires au titre de l'exercice 2022, je dirai d'une part que la subvention pour charges de service public stagne, malgré un DSG qui a essayé de rattraper un peu les choses, mais ce DSG s'est montré tout à fait décevant puisque nous réclamions un rééquilibrage budgétaire d'environ 8 millions d'euros et ça s'est soldé par une allocation – on va dire – de 207 000 euros.

Malgré ces difficultés, nous sommes restés sur la dynamique de notre politique RH, malgré aussi la croissance du GVT – on est entre 2,6 et 3 millions de GVT positif par an sur les exercices 2019-2020-2021, cela laisse à peu près 8 millions d'euros de GVT cumulés sur les trois exercices.

Autre point, on a essayé dans la mesure du possible de répondre à l'augmentation de l'offre de formation qui est liée à ce qui vient de vous être présenté, par exemple la réforme du BUT mais aussi la réforme du MEEF, et puis les effets rebond liés au Covid en L2 et en L3. L'effort est de 500 000 euros dans le budget initial, c'est un effort qui est important, je crois, en tout cas qui montre que, évidemment, l'établissement fait le maximum pour accompagner les équipes sur le terrain.

Troisième point, nous avons fait un choix qui est un peu un choix d'anticipation sur ce qui va être fait ou ce qui a été fait à l'égard de la dotation

régulière au titre de la LPR pour les laboratoires. Je m'explique. Dans le cadre de la loi de programmation de la recherche, il était annoncé une augmentation de 10 % de la dotation récurrente pour les laboratoires. Nous n'avons pas d'élément particulier, en tout cas suffisamment précis pour opérer un calcul fiable. Nous l'avons néanmoins fait, on a fait le pari d'augmenter de 10 % sur la base habituelle. Cela fait 225 000 euros d'augmentation pour les laboratoires pour l'année 2022. Il se trouve d'ailleurs que sur ce point-là, on a eu entre-temps des éléments puisqu'une partie de ces fonds récurrents est composée de l'attribution d'une enveloppe par nouveau maître de conférences dans chacun des laboratoires. Cette enveloppe est de 10 000 euros, il me semble, mais le problème est qu'elle est attribuée sur la base du nombre de nouveaux maîtres de conférences rattachés à un laboratoire sur l'année N-1, c'est-à-dire pas pour 2021 mais pour 2020. Si bien qu'il y a une année de décalage entre l'arrivée, on va dire au mois de septembre, de la nouvelle recrue, et la dotation de 10 000 euros qui devra avoir lieu l'année prochaine.

M. Hervé.- Ce n'est pas 10 000. On y reviendra.

Le Président.- On y reviendra, très bien, au temps pour moi, pardon pour cette information inexacte, qui sera reprise par Fabrice.

Je voudrais dire également une chose, qui vient des échanges que nous avons eus à Mayence avec les autres universités. Il se trouve qu'avec l'équipe de Mayence on a parlé un peu des conditions dans lesquelles nous travaillons, les uns et les autres. Il se trouve que Mayence est une ville de 200 000 habitants – nous, on peut estimer 250 000 habitants –, il se trouve que Mayence a 31 000 étudiants – on en a 35 000 –, donc nous sommes assez comparables, finalement. Et j'ai été assez saisi d'effroi lorsque j'ai appris que lorsque nous, nous avons 1 500 enseignants, enseignants-chercheurs, Mayence en a 4 000, que lorsque nous avons 1 200 à 1 300 BIATSS, Mayence en a 3 000, et lorsque nous avons 230 millions d'euros de budget tout compris, Mayence en a le double. C'est effrayant de voir, finalement, alors on ne peut pas tout reprocher à l'État, comment la société française considère ses universités. Parce qu'en fait, je crois que le problème est là. Il y a un historique il y a un retard, etc., mais quand on voit l'argent que, finalement, (*mot inaudible*) en Allemagne met au profit de la formation et l'enseignement supérieur et de la recherche, on se dit que la France accumule du retard au fil des années et on se dit aussi que l'on comprend mieux les difficultés dans lesquelles nous sommes et les arbitrages difficiles auxquels nous sommes habitués, finalement, mais qui n'existent pas par ailleurs en Europe dans d'autres établissements qui sont tout à fait comparables au nôtre. C'était juste ce petit point de comparaison qui m'a saisi d'effroi, je ne vous le cache pas, la semaine dernière quand on en a parlé avec les collègues de Mayence.

Je vais passer maintenant la parole à Fabrice Hervé, pour qu'il puisse vous rappeler, faire une synthèse des différents éléments qui vous ont été présentés lors du CA du 2 septembre dernier.

M. Hervé.- Juste une courte présentation puisqu'il y a déjà eu, il y a quelques semaines, une présentation un peu plus longue, quelques éléments pour vous remettre en mémoire les contraintes budgétaires de l'uB pour le budget 2022. Ici, un rappel sur les recettes. Vous avez en haut le rappel recettes dépenses à chaque fois, où l'on a, sans surprise, le rappel implicite du déséquilibre qui existe si on vote ces orientations budgétaires puisqu'on a des dépenses en 2022 projetées à

presque 209 millions et à peine 202 millions de recettes. Donc on aura nécessairement un déséquilibre dans deux diapositives.

Pour les principaux points de variation des recettes, ils sont rappelés ici, ils avaient été votés la dernière fois. On a considéré la LPR – c'est des points d'intérêt, je dirais – avec plus 10 % consolidés, c'est ce qui avait été annoncé par la ministre sur les labos, mais entre ce qui est annoncé et ensuite la déclinaison opérationnelle, il y a des écarts potentiels, on y reviendra si vous le souhaitez.

Et puis il y a ici un point important. Il y a une mesure pérenne, jusqu'à quand ? En fait, on sait que la loi ORE... jusqu'à quand ? C'est fini à partir de l'année prochaine, si je ne m'abuse. Ce n'est plus pérenne, il n'y a plus de financement de cette loi dans l'avenir. Donc, sur les recettes, pas de prise en compte du GVT associé à l'évolution de notre masse salariale, ni considération de la hausse continue des flux étudiants. Ça, c'est pour les rappels au niveau recettes, donc +1,3 million, globalement. Et pour les dépenses, +3,7 millions, découpés en plein de petits morceaux, comme vous pouvez le voir ci-dessous. J'en ai surligné un en jaune, c'est le plus important et celui qui emporte le plus l'écart. C'est le GVT positif, donc 2,6 millions d'euros, qui vient très fortement guider l'évolution de ces dépenses, +3,7 millions, avec tout un ensemble d'éléments notables signalés la dernière fois. Il y a une volonté de l'uB d'accompagner autant que faire se peut les sites, de nouveau, pour les fluides à hauteur de 100 000 euros. 100 000 avaient déjà été donnés l'an passé. Si on cumule, on soclera 200 000 au terme du budget 2022. Et on a aussi une hausse sur les services communs et généraux pour accompagner le SUAPS avec le pôle d'excellence et la DNUM pour les concours nationaux de médecine – je ne sais pas ce que veut dire ECNI mais c'est examens nationaux, quelque chose dans ce goût-là, si je ne m'abuse – qui ont été accordés, et une légère déformation de structure sur les crédits transversaux puisqu'il y a une partie de 200 000 euros dédiés à la Fondation universitaire. J'avais insisté, et cela apparaît toujours ici, sur un point qui vaut tant pour la masse salariale que le fonctionnement, c'est qu'on a une marge de manœuvre qui est extrêmement faible en central. Je ne l'ai pas reprise ici sur la masse salariale mais de mémoire, c'était 500 000 euros de marge de manœuvre et c'est 250 000 en fonctionnement ce qui, au regard des montants en jeu dans l'université, apparaît bien faible pour s'accommoder des impondérables.

La confrontation, donc, de ces recettes et de ces dépenses nous amène à cette diapositive de conclusion rapide qui est que l'on a un déséquilibre de plus de 7 millions d'euros, 7 240 394 euros précisément. Si l'on regarde ce qui se passe entre les hausses des recettes et les hausses des dépenses, on voit que c'est le GVT qui emmène le tout. On insiste lourdement là-dessus mais c'est un phénomène incompressible que subit l'université de Bourgogne.

Voilà, donc si vous avez des questions, à votre disposition, mais point n'est besoin de vous asséner de nouveau la même présentation que la dernière fois. Merci.

Mme Pucéat.- Une question, Peggy ?

Mme Cénac.- J'ai une question en lien avec ce qui a été voté il y a quelques jours à la COMUE concernant les modifications des règles pour le préciput ANR. Est-ce que cela a été intégré, le différentiel lié à ça, ou pas encore ?

Mme Khatri.- On a intégré, selon les informations connues à la date où ont été préparées les orientations budgétaires, la projection d'augmentation de l'enveloppe du préciput ANR au titre de la loi de programmation pour la recherche.

M. Neige.- Si je peux ajouter un point, on n'a pas d'ambiguïté, cette fois, sur tout ça puisque, dans le cadre de la LPR il y a bien la notion d'hébergeur de labo pour le préciput ANR. Donc on est dans un système qui devrait être plutôt simple. On sait où chaque enveloppe va tomber.

Mme Cénac.- Merci.

Mme Pucéat.- Lionel ?

M. Crognier.- Concernant les ressources humaines et l'encadrement général, une information en STAPS : au niveau national une action est entreprise. Les STAPS sont regroupés sous l'égide d'une association et chaque mardi, à 14h30 – cela vient de passer il y a quatre minutes – nous faisons une minute de silence. C'est une action symbolique mais elle est faite dans tous les STAPS de France, d'une part pour soutenir l'UFR STAPS de Rennes, qui n'a pas fait sa rentrée, et d'autre part pour, sinon engager un bras de fer avec le ministère sur ces questions des moyens, en tout cas avoir des revendications. Je trouve qu'on est un peu anesthésiés quand on entend que sur 8 millions demandés on n'a que 200 000 euros et je pense qu'à l'expérience de ce que peuvent obtenir quelques universités, il faut pouvoir se faire entendre. Ce n'est qu'à cette condition-là qu'on est un peu reçu, un peu entendu par les recteurs, par les députés, parfois, qui ne connaissent pas ou très, très mal la situation, il faut bien le reconnaître. Voilà, c'était juste pour vous informer.

Alors, ce n'est pas du tout pour faire cavalier seul par rapport à l'université, mais c'est une action nationale du côté des Sciences du sport, qui est complémentaire, bien sûr, des demandes que la gouvernance a pu émettre l'année passée. C'est vrai que pour l'instant, nous sommes très, très peu entendus. En même temps, il y a une grande diversité de situations sur le territoire et des universités qui sont, il faut le reconnaître, en grande difficulté de moyens humains et aussi d'installations générales, ce qui n'est pas le cas, il faut l'avouer, ici, pour des raisons historiques. Je voulais informer le conseil d'administration parce que vous pouvez voir passer des informations de votre côté.

Le Président.- Merci pour ces éléments, Lionel. De toute façon, nous aussi, de notre côté, il faut que l'on réfléchisse très sérieusement notamment à la limitation des capacités d'accueil en première année puisqu'on ne peut plus tourner avec 35 000 étudiants et avec aussi peu de moyens. Donc nous sommes en train de voir avec les doyens comment est-ce que l'on peut diminuer cette capacité d'accueil, de sorte à pouvoir aligner nos effectifs avec notre capacité à encadrer ces effectifs.

Oui, Peggy ?

Mme Cénac.- C'est finalement peut-être plus une explication de vote que... Je pense que vous connaissez ma position par rapport au sous-financement, on va dire, de l'État en termes de postes, mais pas seulement. Dans le prolongement aussi de ce que disait Lionel Crognier, je m'appête à voter contre, non pas par rapport aux

choix que vous avez fait, mais plus pour manifester le fait que le budget qu'on a est insuffisant, qu'on ne peut pas tourner avec.

J'entends bien la solution envisagée de diminuer les capacités d'accueil. C'est une solution qui permet peut-être pour nous d'être à l'équilibre mais vis-à-vis des jeunes qu'on laisse sur le carreau, ce n'est pas la bonne solution. Donc, pas de solution miracle si ce n'est qu'à partir du moment où on ne peut plus faire son travail on peut toujours faire un mouvement de grève, qui d'ailleurs est en train de se faire à Rennes STAPS, quand les collègues refusent de rentrer. A un moment, si on ne nous donne pas les moyens de travailler, on ne travaille plus. Je préfère cette solution-là à empêcher les étudiants de rentrer pour étudier.

Le Président.- Il se trouve aussi que si les étudiants ne peuvent pas rentrer c'est parce que l'État ne donne pas les moyens, aussi, pour les faire rentrer. C'est surtout ce que l'on veut indiquer à l'État...

Mme Cénac.- Oui mais ceux qui vont trinquer seront les plus faibles.

Le Président.- Oui, sauf que l'on peut espérer que l'État réagisse et préfère que les étudiants soient dans leur amphithéâtre plutôt que dans la rue, ce qui est aussi une alternative possible. Eh bien oui, mais je crois qu'il arrive un moment où il faut dire stop. On peut le dire, effectivement, par la grève. Moi j'ai le sentiment que quand les étudiants sont dans la rue on obtient beaucoup plus que quand ce sont les enseignants-chercheurs qui sont dans la rue.

Mme Cénac.- J'ai un peu peur quand même qu'en empêchant les étudiants on sait que, particulièrement, ceux qui ne rentreront pas sont ceux qui sont issus des classes dites populaires, en tout cas les futurs étudiants les plus défavorisés, et que ceux-là ne sont pas forcément ceux que l'on retrouve... En tout cas je pense par exemple à ceux qui n'ont pas trouvé de place dans Parcoursup, il y en a quand même quelques-uns. Certains d'entre eux le vivent plus comme une honte que comme une colère. Le système est fait, où on nous rend individuellement responsables de la situation dans laquelle on se trouve alors qu'il y a quelque chose de structurel à cette situation. J'ai peur que ce soit plus de la honte ou un sentiment d'exclusion que de manifestations dans la rue pour dire à l'État ce que l'on pense de son sous-investissement. Je trouve que c'est aussi une manière de s'attaquer à ceux qui n'ont pas vraiment les moyens de se défendre et c'est peut-être la dernière des solutions à envisager pour faire un bras de fer. Je suis très embêtée par rapport à cette solution proposée, en tout cas. Ce n'est pas l'objet du point qui nous occupe mais c'est dans le prolongement de la discussion qui avait commencé.

Le Président.- Bien. Est-ce qu'il y a d'autres observations, d'autres remarques ?

Mme Pucéat.- S'il n'y a pas d'autre remarque, je vous propose d'approuver les orientations budgétaires et la répartition des grandes masses au titre de l'exercice 2022.

Qui refuse de voter ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Un vote contre.

20 voix pour, 1 voix contre

Merci pour cette approbation. Nous pouvons maintenant passer au deuxième point des questions financières, qui concerne les demandes d'admission en non-valeur.

8. Demandes d'admission en non-valeur

Mme Pucéat.- Vous avez reçu un tableau avec ces demandes. Il est donc demandé au CA, ici, l'admission en non-valeur de 11 dossiers au total, pour un montant de 17 716,20 euros. Il y a quatre dossiers, pour un total de presque 13 000 euros, qui concernent des entreprises pour lesquelles une procédure collective a abouti à une clôture pour insuffisance d'actifs. Ce sont des créances qui sont définitivement éteintes. Il y a trois dossiers, pour un total d'à peu près 3 400 euros, qui concernent des clients étrangers, donc pour lesquels les poursuites ne sont pas possibles, il n'y a pas de comptes bancaires en France ; deux dossiers, pour un total de 1 154 euros, qui concernent des chèques impayés, des débiteurs qui sont insolvable ou sans employeur ou des comptes bancaires clôturés ou débiteurs ; un dossier, pour un montant de 215 euros, qui concerne un reliquat de loyer sur l'exercice 2018 pour un débiteur qui est insolvable – pas d'employeur, pas de comptes bancaires ; et enfin un dossier, pour 0,76 euros, qui concerne un tout petit reliquat, irrécouvrable compte tenu du montant.

Est-ce que vous avez des questions sur cette admission en non-valeur ?

On va en voir régulièrement, on en voit de temps en temps, au cours des différents CA. S'il n'y a pas de question, je vous propose d'approuver les admissions en non-valeur pour un montant de 17 716,20 euros.

Qui refuse de voter ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

Merci pour cette approbation à l'unanimité.

21 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Et nous pouvons passer au dernier point des questions financières qui concerne les conditions et critères retenus pour accorder une réduction tarifaire des frais de formation professionnelle aux apprenants en autofinancement. Je vais laisser la parole à Cédric pour ce point.

9. Conditions et critères retenus pour accorder une réduction tarifaire des frais de formation professionnelle aux apprenants en autofinancement (SEFCA)

M. Demonceaux.- Merci, Madame la Vice-présidente.

Juste, peut-être, avant cela, une petite parenthèse, c'est qu'il faut savoir que depuis un an, avec le SEFCA nous avons mis en place une commission finances dans laquelle on traite et on gère, en fait, les problématiques de tarification et la clarification de toutes les tarifications. Cette commission finances intègre des responsables pédagogiques, des directeurs de composantes, des responsables financiers, le pôle finances, le VP finances également, et l'on discute à bâtons rompus, de manière ouverte et transparente, des différentes problématiques de la tarification, de la formation continue et de l'apprentissage.

L'un des premiers travaux qui a été mis en œuvre, c'est la réduction de la tarification des formations continues gérées par le SEFCA, à savoir que dans le cadre des formations où l'entreprise ne peut pas prendre en charge la formation, il y a une réduction. Cette réduction peut aller jusqu'à 1 100 euros, et en fait, il s'avère que, quand on a discuté avec la commission finances, il y a quelques points qu'il semblerait nécessaire de clarifier, notamment les délibérations de juillet 2015 du CA et de juillet 2019, qui portent justement sur ces problématiques.

La première, c'est dans quel cadre on peut octroyer à une personne, un apprenant, un coût de formation sans prise en charge, donc passer, de manière générale, de 4 200 à 1 100 euros, encore une fois. Pour l'instant, ce n'était pas forcément très clair, parce qu'il faut une déclaration sur l'honneur comme quoi le candidat en question ne pouvait pas faire financer sa formation à partir de son employeur ou de Pôle emploi. Cette déclaration sur l'honneur était suffisante et il n'était pas rare de voir, et c'est l'interrogation qu'on avait dans la commission finances, que finalement il y avait une entente entre l'employeur et le salarié. Parce que le calcul était vite fait, en gros, si l'employeur finançait la formation, on était autour de 4 200, si l'employeur ne finançait pas, l'employé payait 1 100 euros et il y avait une entente entre eux pour finalement (*suite inaudible*) payer les 1 100 euros.

Donc on a décidé de clarifier cela et c'est la raison pour laquelle – le premier point – on a décidé de mettre une commission pour vérifier si effectivement les personnes en question pouvaient prétendre à un coût de formation sans prise en charge, avec certains documents, éléments de preuve que doit nous fournir la personne. À titre d'exemple, si une personne est demandeur d'emploi, il nous faudra une attestation de demande de prise en charge par Pôle emploi, avec réponse du conseiller, dans le cadre de l'acceptation ou du refus. Ou lorsque la personne est demandeur d'emploi ou salarié, il faudra également une justification de non mobilisation du CPF. Il y aura une commission, qui va se réunir régulièrement, qui va être mise en place, composée du Vice-président en charge de la formation tout au long de la vie, donc moi-même, du directeur du SEFCA et de sa responsable financière.

À cela s'ajoute un autre point. Il y avait, dans ces délibérations la possibilité, une fois que l'apprenant avait la possibilité de payer sa formation sans prise en charge, donc à hauteur de 1 100 euros, il était toujours possible d'avoir une réduction de 50 % du tarif, des 1 100 euros. Cette réduction était précisée « réduction de 50 % maximum ». Et là encore, ce n'était pas forcément très clair au niveau du conseil d'administration et on a voulu clarifier cette position en ajoutant, en fait, une réduction sans prise en charge avec différents référentiels, avec différentes références, en fonction du niveau du quotient familial. C'est ce que vous avez sur la délibération qu'on vous propose, c'est-à-dire que l'on va tenir compte du quotient familial pour voir s'il est possible ou pas de réduire la prise en charge du coût de formation.

Voilà ce que je pouvais vous dire, donc bien évidemment je suis ouvert à toute question et remarque.

Mme Cénac.- Je voulais savoir s'il avait quelque chose de particulier de prévu pour les enseignants. On a des enseignants qui souhaitent s'inscrire et qui, du coup, sont amenés à payer plein pot les frais d'inscription, sachant que l'Éducation nationale ne leur permet pas de financer ces formations et, de fait, cela fait cher l'année de « reprise d'études ». Je pense par exemple à ceux qui souhaitent préparer l'agrég interne, mais pas que, qui reprennent des études après une

interruption. Cela fait vraiment des frais de scolarité qui sont très chers pour les enseignants.

M. Demonceaux.- En l'état, non, pour l'instant, mais comme je vous l'ai dit, la commission finances travaille sur différentes questions, notamment celle-ci et c'est vrai que dans le cadre des collègues de l'Éducation nationale, donc avec les masters MEEF, effectivement on y travaille et on est en train d'aborder différentes solutions avec l'INSPÉ, n'est-ce pas Elsa ? Et, oui, il y aura des réductions sur ce sujet, en fonction du taux d'encadrement dans les enseignements de nos universitaires, dans ce cadre précis de l'Éducation nationale.

Mme Cénac.- Merci.

Mme Pucéat.- Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y a pas d'autre question, je vous propose d'approuver les conditions et les critères retenus pour accorder une réduction tarifaire des frais de formation professionnelle gérée par le SEFCA aux apprenants en autofinancement.

Qui refuse de voter ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

Merci pour cette approbation à l'unanimité.

21 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Et nous pouvons donc passer aux questions relatives aux ressources humaines, avec la parole à Stéphane Tizio.

V - Questions relatives aux Ressources Humaines (CT du 7 septembre 2021)

10. Campagne d'emplois pour l'année 2022 des personnels enseignants et enseignants-chercheurs

M. Tizio.- Comme Fabrice l'a fait également, j'avais présenté il y a quelque temps devant ce CA une synthèse de la campagne d'emplois. En fait, les choses n'ayant pas bougé, je vais passer assez vite sur la contextualisation. Ce que j'avais dit la dernière fois reste tout à fait d'actualité, c'est-à-dire qu'il s'agit, pour cette campagne d'emplois, de persister dans une dynamique qui est positive – alors, certes, peut-être pas aussi positive qu'on l'aurait voulu, mais en tout cas, du fait du contexte financier qui nous est aujourd'hui défavorable, et notamment – je remets une couche par rapport à ce que disait le Président et à ce qu'a dit Fabrice également – c'est la persistance de la non-compensation du GVT qui nous empêche d'avoir une campagne d'emplois véritablement dynamique. Du coup, la campagne est frustrante, bien sûr, pour les raisons que je viens d'indiquer, et notamment aussi parce que lorsque les composantes, les services, les labos, nous font des demandes, elles sont toutes véritablement fondées. On n'a pas eu de demande qui paraissait complètement hors sol, ce sont des choses qui sont tout à fait légitimes. Malheureusement, évidemment, il a fallu opérer dans ces demandes un choix et on n'a pas pu toutes les honorer, hélas. C'est pour ça que cette campagne est frustrante, parce qu'on aurait voulu aller plus loin et arriver au bout du bout à compenser notre retard en matière d'encadrement. Quand je parle d'encadrement,

c'est l'encadrement des étudiants, on l'a évoqué tout à l'heure avec ces capacités d'accueil, mais c'est aussi l'encadrement de nos missions et de nos métiers s'agissant notamment des personnels BIATSS.

Cela dit, la campagne reste positive parce que, finalement, elle poursuit la dynamique qu'on avait engagée l'année précédente. Donc cette campagne d'emplois contient deux volets, qui ont fait l'objet de votes séparés lors du comité technique d'une part et lors du conseil académique d'autre part.

Premier volet, la campagne enseignants, enseignants-chercheurs, dont voici les points « saillants », si vous voulez. On a cette année – enfin, pour la rentrée prochaine, pardon – proposé de mettre 62 postes d'enseignants et d'enseignants-chercheurs aux concours, ce qui correspond à plus 11 relativement à la campagne dernière. C'est en cela que je parle de dynamisme, même s'il n'est pas suffisant, j'en conviens également. Sur ces 62 postes, vous en avez 50 qui, finalement, compensent le départ de titulaires – départs récents, c'est-à-dire dans l'année qui vient, mais aussi des départs qui étaient plus anciens, de postes qui étaient mis en publication différée jusque-là et qu'on a décidé de mettre effectivement aux concours – et 11 postes qui correspondent quant à eux à des requalifications ou à des changements de sections ou de disciplines, lorsqu'il s'agit de postes de second degré. Là, évidemment, les choses ont été faites en concertation étroite avec les composantes qui le demandaient. Et enfin, une transformation d'un poste d'enseignant contractuel en PRAG à l'IAE.

Pour mémoire, j'ajoute, parce que ce n'est pas tout à fait la campagne d'emplois, mais pour mémoire j'ajoute qu'il y a 79 postes d'ATER qui ont été attribués, dont 48 sur supports vacants et les autres, donc 31, sur des supports uB, c'est-à-dire des financements de postes spécifiques ATER.

Donc ce volet enseignants et enseignants-chercheurs de la campagne d'emplois a été présenté au CT du 7 septembre. Vous avez les résultats des votes sur le transparent, donc 6 contre, 2 abstentions. La campagne a également été présentée au CAC du 24 septembre dernier, avec les votes dont le détail figure également ici, donc 48 pour, 2 contre et 8 abstentions.

Je ne sais pas, Monsieur le Président, s'il convient de faire un vote bloqué ou un vote par volet de la campagne d'emplois ?

Mme Pucéat.- On a deux délibérations, une pour les enseignants et enseignants-chercheurs, et une pour les personnels BIATSS.

M. Tizio.- On vote maintenant ou je présente la totale et on fait deux votes ensuite ?

Le Président.- On va peut-être voter maintenant, on va ouvrir, donc, la discussion maintenant sur le premier volet, ensuite faire un vote pour après présenter le deuxième.

M. Tizio.- Parfait, tout à fait, c'est égal. Donc on va donc procéder en deux temps, comme on l'a fait à la fois devant le CT et devant le CAC. Voilà pour ce qui concerne, donc, le volet enseignants et enseignants-chercheurs de la campagne d'emplois et, bien entendu, je peux répondre aux interrogations que vous pourriez avoir, ou aux commentaires éventuellement.

Le Président.- Peggy ?

Mme Cénac.- C'est plus une demande pour l'avenir par rapport au tableau qu'on a reçu. Je trouve qu'il manque les postes qui sont gelés depuis 2016 et qui, du coup, n'apparaissent plus dans le tableau. N'apparaissent dans le tableau que ceux qui sont remis aux concours ou qui sont en publication différée, mais les postes gelés n'apparaissent plus. Ou alors d'avoir le chiffre, finalement, de postes sur lesquels on a un emploi, qu'il soit titulaire ou contractuel, par rapport à nos ETPT votés dans le budget pour l'établissement, pour qu'on se rende compte de la proportion de postes gelés. C'est la première chose.

La deuxième chose est un peu en lien avec ce que je viens de dire, mais particulièrement en Sciences humaines, où il y a eu beaucoup de postes gelés, et il y a un seul poste publié cette année, donc il n'apparaît que cette ligne dans le tableau que nous avons. J'ai cru comprendre que la situation y était un peu explosive. Je connais bien la situation de sociologie, je peux rappeler, j'ai retrouvé les chiffres. Alors que sur l'établissement, c'est 20 % des heures qui sont faites par des vacataires, en sociologie c'est 30 %. Près de la moitié des heures d'enseignement du département sont faites en heures complémentaires ou sur des vacataires, ce n'est pas une nouveauté. Après, des collègues d'autres départements m'ont aussi fait part de leurs difficultés. Vous nous avez indiqué que les arbitrages au sein de la composante de Sciences humaines avaient abouti à la présentation dont on avait discuté lors du CA du début septembre, mais je pense qu'une vision avec tous les postes qui ont été gelés, avant votre présidence mais c'est aussi un élément d'information à prendre en compte étant donné, aussi, les besoins – on sait que Sciences humaines, c'est une grosse composante en termes de nombre d'étudiants – pour avoir un peu plus d'éléments.

M. Tizio.- Effectivement, on pourra à l'avenir donner des éléments chiffrés sur les gels de postes. Ici, ce que je peux dire en tout cas, c'est qu'il n'y a eu, hélas, ni de dégel, ni de regel par rapport à la situation antérieure. Bien entendu, si on avait pu dégeler ne serait-ce qu'un seul poste, tu imagines bien qu'on le ferait, on le ferait figurer en clignotant sur les présentations. En l'occurrence, on n'est pas encore capables de le faire. J'espère que l'avenir nous amènera à pouvoir le faire, je l'espère, mais voilà. En tout cas, d'accord pour les documents.

Le Président.- Lionel ?

M. Crognier.- Il y a quelques années, Alain Helleu nous donnait le taux de rigidité qui était quelque chose qu'on suivait de près. Est-ce qu'on continue à suivre ce taux de rigidité de très près ? Qui explique qu'on ait ce matelas de 62 postes gelés d'une année sur l'autre pour essayer de conserver ce taux à une hauteur acceptable pour regarder l'expérience et puis... de la « norme », si tant est qu'il y ait une norme !

Le Président.- Je vais passer la parole à Alain Helleu mais de toute façon il est en train de remonter, le taux de rigidité, parce que la campagne d'emplois que nous réalisons actuellement augmente la masse salariale mécaniquement. On a cinq BIATSS de plus cette année, on a 11 postes d'enseignants, enseignants-chercheurs de plus cette année, et cela fait doucement grimper le taux de rigidité. C'est juste à titre liminaire.

M. Helleu.- Je remercie Lionel de se rappeler du taux de rigidité, parce que c'est un indicateur qui est fondamental. On a fait beaucoup d'efforts et de pédagogie à l'époque. Le taux de rigidité, qu'est-ce que c'est ? C'est en fait le volume des dépenses salariales rapporté au produit total encaissé dans l'établissement, que ce soit sur la subvention ou que ce soit sur ressources propres. Alors, on était à 84,7, cela en des temps, disons, difficiles. Il est descendu à 80,6, on est en train de remonter, on sera sans doute à plus de 81 %. Alors, c'est un indicateur parce que globalement, il faut bien avoir à l'esprit qu'il y a trois masses de dépenses, une grosse masse, la masse salariale, qui est à plus de 80% des dépenses. On a ensuite le budget de fonctionnement, et ensuite on a l'investissement. Et plus la masse salariale augmente, moins on fait d'investissement, et si elle continue d'augmenter on finit par avoir des problèmes sur le fonctionnement. Donc c'est un élément qu'il faut effectivement bien surveiller.

Il faut être conscient de ce que c'est, c'est un indicateur, ce n'est pas autre chose que la résultante des campagnes d'emplois. Son niveau est dépendant aussi des ressources propres, donc si on a des ressources propres, taxe d'apprentissage, droits d'inscription, bien que ça n'évolue pas trop, un peu la CVEC, il peut évoluer à la marge. On a eu le développement des formations en apprentissage dans différentes filières (*suite inaudible*), ce qui a été assez favorable et qui a entraîné, mathématiquement, une réduction du taux de rigidité. Donc le taux, en lui-même, d'abord il faut savoir ce que c'est, il faut pouvoir l'expliquer. Il faut ensuite en mesurer l'évolution parce qu'il n'a de sens que dans une évolution donnée et actuellement, comme l'a dit Vincent, ce taux est en train de remonter doucement, sachant qu'à 84 on commence à entrer dans le rouge et à avoir des problèmes, à 84,7 on a des sérieux problèmes. Donc plus il monte et plus on finit par avoir des problèmes. Après, il ne s'agit pas non plus de trop le baisser parce qu'on a aussi des problèmes s'il baisse trop. Là, on était sur une jauge entre 80 et un peu plus de 80 %, cela nous permettait de dégager des marges de manœuvre pour investir, préserver l'avenir. Après, comme l'a dit Vincent, on n'est pas vaillant si on est coincé entre des besoins en masse salariale, des besoins d'investissement et des besoins de fonctionnement. Parce qu'on ne l'a pas dit tout à l'heure, mais on a aussi des factures de gaz et d'électricité qui vont augmenter, puisque le gaz et l'électricité vont prendre plus de 10 %, donc c'est des factures assez énormes. On a vu tout à l'heure que la subvention qui nous est accordée par l'État ne bouge quasiment pas, comme si les tarifs de l'électricité n'augmentaient pas.

Il faut être conscient de tout ça, mais c'est bien de faire référence au taux de rigidité parce que c'est un indicateur qui est complètement parlant, qui est partagé par tout le monde. C'est un indicateur qui signifie globalement, à un moment donné, l'état de notre disponibilité. Alors, on peut le voir comme un étranglement budgétaire lié à la masse salariale si elle monte trop haut. S'il reste relativement stable, ça nous permet de faire des investissements et, en fait, il faut qu'on soit sur un mixte des deux. Il y a des universités purement scientifiques comme Lyon I ou Strasbourg, surtout Lyon I, qui sont à 77 %, voire qui sont un peu en dessous de 76 %. On a des universités qui sont uniquement juridiques, comme Bordeaux III, qui avait un taux de rigidité à 86 %, mais ils n'ont pas à financer d'équipements. Donc ce taux, il faut aussi pouvoir le comparer et l'analyser sur des universités semblables à la nôtre. Mais on en trouve à 77 et on en trouve à 87. Globalement, tout le monde s'accorde pour dire que quand il commence à basculer à 84 %, on entre dans le rouge.

Et encore merci pour la question.

M. Crognier.- Vous nous avez traumatisés avec votre taux.

Le Président.- Lionel, tu sais, on en a parlé je ne sais pas, il y a quinze jours quand vous aviez le travail de préparation, même avant le 2 septembre, etc. On est aussi un peu traumatisés de ce taux de rigidité. Mais il faut faire attention. C'est un excellent indicateur pour savoir quelles sont nos marges de manœuvre parce que si on rogne sur l'investissement, on sait que matériellement on diminue, ça ne va plus. Si on a trop de masse salariale on est engorgé, on n'a plus aucunes marges de manœuvre et il faut les garder. Par exemple sur le CPER il y a des tas de demandes partout. Sur le plan de relance, on a pu rajouter ce qu'il y avait sur le fonds de roulement, c'était déjà pas mal fléché. On a pu réaffecter. C'est comme ça qu'on évite d'avoir des fuites dans certains bâtiments. Je pense à la BU Droit-Lettres par exemple qui va pouvoir être rénovée, enfin. C'est vraiment un travail d'équilibre.

M. Helleu.- Pour compléter les propos de Vincent, en plus, l'État, quand il fait des plans de relance – la Région, c'est pareil – et puis le CPER, ils nous demandent des contributions, et si on n'apporte pas... Je pense au Creusot où dans le cadre du plan de relance on va mettre 3 millions, il faut rajouter 2 millions sur fonds propres. Il y a cet aspect-là sur les grosses opérations immobilières, cela veut dire qu'on ne fait plus d'entretien du bâtiment. Si on n'apporte pas – et on nous demande ces contributions... Et je donne un autre exemple, parce que j'ai reçu un directeur de laboratoire pas plus tard qu'hier, Emmanuel Fara pour ne pas le nommer en le nommant quand même. On a les besoins impératifs de refaire une salle blanche, il faut mettre 300 000 euros, on ne peut les mettre que si on a ces fonds disponibles sur le fonds de roulement, et sans salle blanche on ne fonctionne pas. Donc si on ne fait pas les investissements, on arrive à très court terme à une paralysie de fonctionnement, on est coincé.

Alors, c'est l'arbitrage, le numéro d'équilibriste très fin entre les besoins en termes de postes, parce qu'on peut dire aussi « oui, mais si on n'a pas de chercheurs on dégringole au classement, si on n'a pas d'enseignants on ne peut pas former les étudiants », mais si on n'a pas suffisamment d'argent pour investir, on va se retrouver aussi piégés. Sur les investissements de sécurité, type les sorbonnes, on a beaucoup investi sur les sorbonnes mais aussi simplement des investissements qui préservent notre potentiel, ce qui est le cas de la salle blanche dont je parlais tout à l'heure.

Donc il nous faut faire cet équilibre. Le taux de rigidité est un bon indicateur. On peut l'augmenter, le problème, c'est que quand on part dans une direction, quand on part sur une évolution, il faut être capable de le suivre de manière très fine pour pouvoir aussi anticiper et corriger les effets. Et on sait que sur la masse salariale, sur les campagnes d'emplois, on a un effet à N+1. On décide aujourd'hui, on en a le coût dans la totalité à N+1. Ça veut dire déjà avoir des instruments de prévision qui soient suffisamment fiables et ensuite être capable de corriger une correction sur une évolution qui (*suite inaudible*) ou qui ne serait pas bonne dans un contexte donné, parce que le contexte donné, eh bien c'est le cas dont je parlais tout à l'heure des factures électriques, ce n'est pas pour rien. Une facture d'électricité, c'est quasiment 2 millions d'euros. Si on prend 10 % d'augmentation, on prend 200 000.

Donc on est sur la gestion de tous ces équilibres qui fait qu'on arrive... l'exercice est parfois délicat, de prévoir à l'avance le résultat, mais il faut être très, très lucide sur nos évolutions. Et le taux de rigidité, pour moi, à l'aune de mes trois postes de DGS dans trois universités différentes, c'est l'indicateur le plus efficace, le

plus pertinent, qui nous permet de mesurer cette évolution, qui est relativement simple à comprendre, qui peut être à tout moment sollicité pour voir où on en est. Donc c'est un très bon indicateur, pardon de vous avoir traumatisés, mais c'est un très bon indicateur. Après, c'est un élément de mesure, ce n'est pas l'indicateur qui est traumatisant en lui-même, c'est une évolution.

M. Crognier.- C'est aussi pour qu'on comprenne pourquoi on a besoin de conserver ces 60 postes qui sont un peu le nœud des difficultés, ou un des nœuds des difficultés.

M. Helleu.- Oui. Après, ne pas pouvoir investir et rénover une salle blanche quand on en a besoin pour faire des expériences avec de l'acide, enfin des choses dangereuses, qui mettent en péril aussi les chercheurs, il y a danger aussi... C'est 300 000 euros.

Mme Pucéat.- Y a-t-il d'autres interventions ou questions ? Bien, s'il n'y a plus rien, je vous propose d'approuver la campagne d'emplois 2022 pour les enseignants et enseignants-chercheurs.

Qui refuse de voter ? Personne.

Qui s'abstient ? 3 abstentions.

Qui vote contre ? 4 votes contre.

Merci pour cette approbation.

14 voix pour, 3 abstentions, 4 voix contre

Mme Pucéat.- Nous pouvons poursuivre peut-être avec les emplois BIATSS.

11. Campagne d'emplois pour l'année 2022, des personnels BIATSS

M. Tizio.- Dans la même veine, le volet emplois BIATSS, cette fois. Au bilan, nous proposons de mettre 34 postes aux concours pour la rentrée prochaine, ce qui correspond à plus cinq postes relativement à la campagne précédente. Cela fait le pendant avec celle des enseignants-chercheurs et ces cinq postes proposés, d'ailleurs – c'est un hasard, ce n'est pas du tout corrélé – sont cinq postes en plus du nombre de départs de titulaires cette année. C'est-à-dire que globalement, même si, encore une fois, ce n'est toujours pas assez, on augmente finalement notre taux de titulaires sur l'ensemble de nos emplois.

L'affectation de ces différents emplois a été faite en fonction de plusieurs critères, la technicité nécessaire, etc., mais aussi et surtout un critère qui est celui de rechercher un rééquilibrage de la proportion d'emplois titulaires et contractuels dans les différents services et composantes, dont on sait que cette répartition n'est pas du tout homogène sur l'ensemble de l'établissement. Donc on essaie de ré-homogénéiser, finalement, cette répartition entre l'emploi contractuel et l'emploi titulaire.

Par ailleurs, cette campagne BIATSS montre aussi la création de 10,5 ETP nouveaux pour faire face aux fonctions en tension. Comme tous les ans on a, effectivement, des problématiques particulières. J'y pense par rapport à la question de Peggy Cénac tout à l'heure sur Sciences humaines. On a accordé, évidemment, un renfort en plus à la scolarité en Sciences humaines qui était, pour le coup, vraiment dans une situation très délicate, mais on a aussi déployé ces emplois sur

les fonctions, par exemple, qui consistent à suivre les opérations au titre du plan de relance – ce sont des exemples –, qui consistent également à appuyer le déploiement de nouvelles applications, notamment de scolarité, je pense à Pégase, etc. Donc là vraiment sur des missions qui nécessitaient la mise en œuvre d'un emploi rapidement.

Cette campagne BIATSS a été présentée au comité technique de l'établissement dont les résultats figurent sur le transparent, donc 6 contre, 2 abstentions. Elle a également été présentée au dernier conseil académique, du 14 septembre, avec 44 votes pour, 2 contre et 12 abstentions.

Là aussi, je suis à votre disposition pour toute précision ou question.

Le Président.- Oui, Monsieur Deroussiaux.

M. Deroussiaux.- Je voulais savoir si les postes vont être proposés à la mutation, puisque si j'ai bien compris, ce qui a été proposé au niveau des fiches, ce sont des postes de contractuels et après, éventuellement, mise aux concours pour une majorité. Quand on sait la difficulté de recruter, maintenant, vu les salaires parfois, aussi, en contractuels – on l'a évoqué lors du dernier CA pour le poste à la communication avec un peu plus du SMIC pour un master – le fait de mettre les postes à la mobilité permet de récupérer des emplois pérennes et de ne pas passer par la phase contractuelle, et d'avoir une possibilité supplémentaire d'avoir un recrutement de titulaires.

M. Tizio.- Il y a une dimension également d'ouverture vers les contractuels, pour une contractualisation. C'est-à-dire qu'il faut... C'est un peu le choix qu'on a fait, il ne faut pas fermer toute perspective aux gens qui sont déjà chez nous et qui donnent satisfaction. C'est aussi une dimension importante.

M. Helleu.- Si je peux intervenir... il y a une vraie difficulté. Alors, j'entends bien la demande sur les mutations, puis la demande des postes, parce que si on ouvre un poste au concours, c'est une perspective pour les contractuels. Si on fait venir des gens par la mutation, c'est très bien mais ça veut dire qu'on a quand même une difficulté avec nos contractuels. Je prends un exemple. Si on est sur un service des marchés qui tourne à l'aide d'une contractuelle qui est en poste depuis quatre ans, qui fait très bien son travail. Si on ouvre un concours et si elle réussit le concours, bien entendu, elle peut être titularisée et elle intègre la fonction publique. Si on fait venir quelqu'un par la mutation, on a un problème, parce qu'on a une personne qui peut être très bien par la mutation, mais qu'est-ce qu'on fait de ce contractuel qui est chez nous depuis quatre ans et qui s'est formé. On stoppe son contrat au bout de quatre ans (*suite inaudible*) fait partie des commissions d'appel d'offre. On est confrontés à une vraie difficulté. Alors c'est complètement une question RH. Si, sur des personnels contractuels, on ne leur laisse pas ou on restreint fortement la possibilité d'avoir un concours, on désespère (*mot inaudible*), c'est compliqué, c'est très, très compliqué à gérer. Alors, après, qu'on ait des gens qui arrivent par la mutation, oui mais – c'est mon point de vue, ça n'engage que moi – si on ne privilégie pas la voie du concours pour les contractuels, on aura d'énormes difficultés de gestion des contractuels et je pense qu'on va encore moins arriver à les garder, ils passeront des concours dans d'autres administrations.

M. Deroussiaux.- Je comprends bien, pour les contractuels qui sont déjà en place et qui font parfaitement l'affaire, qu'on veuille les titulariser, je le comprends. Par contre il y a certains postes où il n'y a pas de contractuel, où parfois le contractuel ne fait pas l'affaire, où ça tourne énormément. Dans ce cas-là, pourquoi ne pas tenter la mobilité et la mutation ?

M. Thépenier.- Je peux peut-être apporter des éléments de réponse. Pour vous dire que cela dépend aussi des filières, en fait. Parce que, sur la filière, par exemple, AENES, les postes sont ouverts à la fois aux concours, mutation, et ensuite c'est déterminé avec les services académiques en fonction, effectivement, du nombre de postes qui sont mis, d'une part, au mouvement académique et inter-académique et d'autre part aux concours. Pour la filière des bibliothèques, de la même façon, il y a des opérations de mobilité qui sont nationales, et on accueille chaque année des collègues dans le cadre de la mobilité. En revanche, sur la filière ITRF, la seule opération de mutation qui existe, c'est en catégorie C, au niveau académique, sur les postes ATRF. Et donc il n'y a pas de mobilité au niveau national sur les postes de catégorie B et A. Cela dit, l'université de Bourgogne ouvre des postes dans le cadre de la mobilité, on l'a fait récemment, par exemple, sur un poste de plombier parce qu'on n'a pas réussi à recruter de contractuel – en raison des salaires, aussi, qui sont compliqués – et on l'a ouvert à la mobilité de titulaire sur l'ensemble de la France dans le cadre de la bourse à l'emploi. Et pour autant, on a eu zéro candidature. Donc effectivement, on fait, mais ce n'est pas pour autant que cela produit des effets.

M. Deroussiaux.- Sur le site du ministère...

M. Thépenier.- On le fait, sur la Place de l'emploi public, bien entendu, on publie aussi des postes, oui, tout à fait, en B, en A, en C. Quand on a des difficultés de recrutement on les publie sur Place de l'emploi public. Mais, voilà, il y a des questions d'attractivité. Donc on ne ferme pas la mobilité, mais, je reviens à ce que dit le directeur général des services, il faut aussi prendre en compte l'aspect des personnels de l'établissement par l'ouverture à concours. C'est un équilibre entre les deux types de mobilité.

M. Deroussiaux.- Je posais cette question parce que, effectivement, comme vient de le dire le directeur des ressources humaines, c'est compliqué de recruter un bon contractuel sachant les salaires de base quand on cherche à recruter. Nous, on le voit très bien, on a énormément de mal à avoir des contractuels, et qui restent, en plus. Donc on passe du temps à les former et six mois après, ils sont partis.

M. Helleu.- C'est pour ça qu'il faut regarder au cas par cas, c'est un équilibre. Mais j'entends bien. C'est une difficulté qu'on a, on en parlait à l'instant, on n'a pas réussi à recruter une infirmière contractuelle au Creusot et on a quatre infirmières qui sont arrivées par la voie des mutations à Dijon, c'est très bien, ça se passe très bien, elles sont bien intégrées et elles ne remettent pas en cause le salaire.

Le Président.- Est-ce qu'il y a d'autres questions ? C'est bon ?

Mme Pucéat.- S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose d'approuver la campagne d'emplois 2022 pour les personnels BIATSS.

Qui refuse de voter ? Personne.

Qui s'abstient ? 4.

Qui vote contre ? 4.

Merci pour cette approbation.

13 voix pour, 4 abstentions, 4 voix contre

Mme Pucéat.- Nous pouvons maintenant passer aux travaux de la CFVU du 13 septembre 2021.

Ah, une dernière remarque ?

M. Deroussiaux.- Non, c'est plus une explication du vote contre. Ce n'est pas contre la politique d'emploi, qui est plutôt courageuse, de la gouvernance. C'est plus par rapport – cela a déjà été évoqué – à l'État, qui ne verse pas, qui ne donne pas les moyens nécessaires à l'université et qui ne lui permet pas de fonctionner au mieux au niveau des recrutements qu'elle souhaiterait faire. Donc le vote contre, c'est plus dans ce sens-là que dans le sens de la politique que vous annoncez. En tant que représentant du personnel, c'est difficile de valider une campagne qui est un peu restrictive malgré les efforts que vous faites.

Mme Pucéat.- Merci pour cette remarque. Je vais laisser la parole à Karen pour présenter ces travaux de la CFVU.

VI - Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 13 septembre 2021

Compte-rendu des travaux de la commission de la pédagogie du 3 septembre 2021 :

12. Projets internationaux

Mme Fiorentino.- Bonjour à toutes, bonjour à tous. Tout d'abord, projets internationaux.

Ont été présentés à la CFVU du 13 septembre dernier trois renouvellements et un nouveau partenariat avec l'université de Buffalo. D'abord, trois projets d'échange diplômant, l'un avec l'université de Mayence, en Allemagne et l'UFR DSEP – il s'agit du renouvellement d'une annexe permettant un double diplôme de Licence Maîtrise et Master « Juriste franco-allemand » – le second partenariat, entre l'université hellénique de Méditerranée en Crète et le centre Condorcet, qui renouvelle un accord permettant un double diplôme en « Computer Vision » et le troisième, entre l'université de Petronas en Malaisie, les trois IUT, le Centre Condorcet et l'ESIREM. Il s'agit de la mise à jour d'un accord de coopération déjà présenté à la CFVU de février dernier. Simplement, une clause a été ajoutée à la demande du partenaire pour préciser le seuil d'étudiants pouvant bénéficier du programme d'échange.

Enfin, un projet d'échange non diplômant a été présenté. Là, il s'agit d'un projet avec l'université de Buffalo qui a été conclu dans la perspective d'actions particulières en termes de formation et de recherche, essentiellement dans le domaine de l'intelligence artificielle.

Ces projets internationaux ont été adoptés à l'unanimité des membres présents.

Mme Pucéat.- Merci. Y-a-t-il des remarques sur ces projets internationaux ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver les projets internationaux.

Qui refuse de voter ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

Merci pour cette approbation à l'unanimité.

21 voix pour (unanimité)

Nous pouvons passer au référentiel commun des études.

13. Référentiel commun des études 2021-2022

Mme Fiorentino.- Avant les vacances, s'est réuni un groupe de travail composé d'élus de la commission de la pédagogie et de la CFVU destiné à toiletter le référentiel commun des études. Ce groupe de travail a émis des propositions qui ont été examinées en commission de la pédagogie et qui sont passées en commission formation et vie universitaire.

Oui.

M. Cousson.- J'ai une petite question sur le RCE. Je voulais savoir de quelles personnes est composé le RCE. Je voulais savoir qui y siège, sur quels critères les membres sont-ils nommés ? La disposition est-elle publique et stable ? Les listes d'opposition ont-elles été sollicitées ?

Mme Fiorentino.- Faisaient partie de ce groupe de travail... Avant que je retrouve les noms, les membres de ce groupe de travail ont été recrutés sur la base du bénévolat. J'ai fait un appel à candidatures auprès des directeurs des composantes, auprès des membres de la commission de la pédagogie, donc sont venues toutes les personnes qui souhaitaient y venir. Étaient présents François Weckerlé, Capucine Yvenat, Olivier Couture, Muriel Henry, Hélène Tourard, Philippe Vigneron, Eric Bourillot, Séverine Delaunay. Étaient excusés Luc Imhoff, Marie-Geneviève Gerrer, Christelle Serée-Chaussinand. Et j'étais également présente.

C'est donc ce groupe de travail qui a émis des propositions qui, après, ont été présentées en commission de la pédagogie. Et justement, je voulais préciser : vous trouverez dans le texte mis à disposition sur le cloud, en rouge toutes les modifications qui ont été votées par la CFVU et vous voyez surlignés en jaune fluo les passages qui ont fait l'objet d'une modification entre le passage en CP et le vote de la CFVU. Je ne vais peut-être pas relire l'intégralité des passages en rouge, peut-être juste vous apporter quelques éléments majeurs ou qui ont suscité le plus de discussions. Puis je serai à votre disposition pour répondre aux questions sur les autres passages.

A déjà été modifiée la règle, applicable jusqu'alors, voulant que la compensation pour la validation de l'année joue entre les EC au sein d'une UE, entre les UE au sein du semestre et entre les deux semestres. Et l'un des membres du groupe de travail a eu une proposition qui a fait écho d'ailleurs au sein du groupe de travail, proposition visant à distinguer des UE « cœur de métier », des UE qui sanctionnent des compétences particulièrement importantes, essentielles, fondamentales pour pouvoir attester de la qualité d'une formation. Il a proposé que ces UE, par exception, ne soient pas compensables, contrairement à la règle commune. Par ailleurs cette idée fait aussi écho au fait que l'on va bientôt devoir réécrire l'offre de formation en blocs de compétences, et si l'on s'en tient à l'arrêté licence, une fois qu'on aura écrit notre offre de formation en blocs de compétences, la compensation entre blocs de compétences n'est plus appelée à jouer. Il y aura peut-être une compensation entre les UE au sein d'un bloc de compétences mais plus entre les blocs de compétences, c'est quand même le sens, me semble-t-il, de la réforme. Donc l'idée a été de permettre une « expérimentation », si j'ose dire, mais là encore qui doit rester une exception.

Donc, pour en revenir au texte modifié, je vous lis. Il s'agit du point 1.2.3 Compensation :

« La compensation est organisée sur la base de la moyenne générale des notes obtenues lors des évaluations, pondérées par les coefficients, et s'opère :

- *entre les éléments constitutifs d'une même UE – cela, ça n'a pas changé ;*
- *entre les UE d'un même semestre – et là, le groupe de travail a proposé, ce qui a été validé en commission de la pédagogie : sauf mention contraire dans la fiche filière.* Cette formule a été jugée un peu trop générale en CFVU et susceptible de permettre une extrapolation de ce qui a été conçu uniquement comme une exception, comme une dérogation. Donc la formule qui a été retenue et votée est la suivante : *sauf, de manière exceptionnelle, s'agissant d'une UE fondamentale, mention contraire de la fiche filière lorsque l'équipe pédagogique justifie cette dérogation par la nécessaire acquisition de compétences fondamentales attendues pour satisfaire au niveau de la formation.* Et cette modification va avoir des répercussions en cascade, si j'ose dire, dans le reste du RCE. Donc à plusieurs reprises des modifications sont faites. Est incluse, en fait, la phrase : *sauf mention contraire dans la fiche filière relative à la compensation entre UE*, pour reporter cette possible exception qui, je le répète, n'a été entendue que comme une exception.

Autre modification d'importance votée dans le RCE, a été introduit un point 1.3.4 Modalités spécifiques pour les L.AS / Licences avec option santé. Il s'agit d'un point qui a été demandé, précisant les conditions pour valider l'année de L.AS.

Une précision également a été apportée dans le point 1.4.1 Accès au diplôme, pour les Masters. Il y avait des malentendus de la part des étudiants, liés à la fixation de capacités d'accueil pour accéder aux Masters. Certains étudiants avaient compris qu'une fois qu'ils avaient été admis, s'ils ne validaient pas leur année de Master 1, ils avaient un droit automatique à réinscription dans le Master 1. D'autres étudiants, au contraire, pensaient que s'ils ne validaient pas leur M1 du premier coup, ils perdaient leur droit à poursuite d'étude, ils ne pouvaient plus représenter leur dossier. Donc pour clarifier la situation, on a rajouté la phrase : *Si le Master 1 n'est pas validé, l'étudiant pourra alors présenter à nouveau sa candidature, qui sera examinée dans le cadre des capacités d'accueil fixées.*

Autre modification d'importance au point 2.2.1 Convocation des candidats, il a été rajouté une phrase. Je lis le début du paragraphe : *La convocation aux épreuves (écrites et orales) est opérée exclusivement par voie d'affichage officiel*

sous panneau (affichage « papier »), avec indication de la date, de l'heure et du lieu de l'épreuve. Elle doit également faire l'objet d'une publication sur d'autres supports, la référence restant l'affichage papier. Oui, puisqu'il a été dit que dans toutes les composantes, l'usage était adopté, maintenant, de doubler l'affichage papier par un envoi numérique, soit via l'ENT, soit, pour certaines composantes, un affichage sur le site de la composante, raison pour laquelle on n'en est pas resté à l'ENT.

A également été modifié le point 2.3.2 Accès des candidats aux salles d'examen. Parce que les candidats, jusqu'alors, au moment d'une épreuve, ne pouvaient pas quitter la salle d'examen moins d'une heure après le début de l'épreuve, et cette durée d'une heure, qui est censée permettre aux retardataires le temps d'arriver, a été jugée trop importante, elle a été ramenée à une demi-heure. Oui, excusez-moi, il faudrait considérer comme raturée la phrase au-dessus de la phrase en rouge, c'est-à-dire considérer comme raturée la phrase suivante : *Aucun candidat n'est autorisé à se déplacer et à quitter définitivement la salle avant la fin de la première heure de composition une fois les sujets distribués, même s'il/elle rend une copie blanche*. La nouvelle phrase qui a été adoptée en CFVU : *Aucun(e) candidat(e) n'est autorisé(e) à se déplacer et à quitter définitivement la salle avant la fin de la première demi-heure de composition une fois les sujets distribués, même s'il/elle rend une copie blanche. Cette durée peut être réduite à un quart d'heure, si la durée de l'épreuve n'excède pas une heure*.

Autre modification qui a été l'objet d'une discussion, le point 2.5.1 Transmission et traitement des copies et des notes. Dans la version précédente du RCE, il était écrit : *Chaque correcteur.trice transmet au secrétariat pédagogique les copies encore anonymées*. Il a été fait la remarque que non, les copies ne sont pas systématiquement rendues anonymes pour la bonne et simple raison que les secrétariats pédagogiques n'ont pas le temps de décacheter toutes les copies et de reporter les notes, sinon ce n'est pas quinze jours qu'il faudrait prévoir entre les deux épreuves... En fait ce sont les enseignants qui décachettent les copies et qui rapportent les notes sur le listing. Donc on a modifié la phrase en ce sens : *en respectant l'anonymisation de la correction* – puisque les copies sont corrigées anonymées, bien sûr, le décachetage intervient après – *ou les notes*, puisque parfois ce ne sont pas des copies mais des notes simplement qui sont transmises au secrétariat pédagogique.

Le point 4 Adaptation en raison de la situation sanitaire a été jugé obsolète, donc il sera retiré du RCE. Il faut considérer comme raturé tout le paragraphe, pas que le titre 4. En fait, tout le paragraphe est maintenant obsolète.

Je précise que ces modifications au référentiel commun des études ont été adoptées à l'unanimité des membres présents de la CFVU, moins une voix, et je me tiens à votre disposition pour des questions sur les autres passages.

Peggy ?

Mme Cénac.- J'ai deux remarques. La première, c'est par rapport à la phrase sur la proportionnalité entre les coefficients et les crédits ECTS. Est-ce qu'il pourrait être rajouté une dérogation pour les étudiants Erasmus ? Parce que certains étudiants, du coup, ne sont pas concernés par le concept d'UE sur l'année. Ça pose des problématiques un petit peu différentes.

Mme Fiorentino.- Je ne pourrai pas vous répondre à brûle-pourpoint parce que c'est vrai qu'en termes d'offre de formation, la moindre modification peut avoir

des effets en cascade assez importants, donc c'est peut-être pertinent mais je ne pourrais pas me prononcer de mon propre chef.

Mme Cénac.- On peut peut-être garder cette réflexion pour la prochaine version du référentiel, voir ce qu'on peut proposer comme formulation alternative pour les étudiants Erasmus.

La deuxième question par rapport aux points essentiellement discutés sur la compensation, j'ai déjà eu l'occasion à la commission de la pédagogie de dire que sur le fond je trouve que c'est une bonne chose, un service rendu aux étudiants de leur faire valider des années sans avoir validé le cœur de la formation qui peut leur permettre de suivre les années suivantes. Simplement, donc, on avait évoqué le fait de mettre en place des garde-fous qui font qu'une mésentente entre un unique enseignant et un étudiant fasse que l'étudiant serait bloqué.

Par rapport à la nouvelle formulation issue de la discussion, en CFVU, concrètement, que faut-il faire pour demander cette dérogation ? Qui examine les dérogations ? Parce qu'il est bien précisé que c'est exceptionnellement, qu'il faut argumenter la dérogation, mais quelle procédure est mise en place, qui étudie, au final, scrupuleusement que c'est bien dans le cadre de ce qui a été demandé, c'est-à-dire des unités fondamentales qui permettent de comprendre, et pas une généralisation un peu plus large de ce critère ?

Mme Fiorentino.- Concernant la crainte d'un conflit entre un enseignant et un étudiant qui pourrait, éventuellement, bloquer l'étudiant dans son cursus, on avait abordé, effectivement, la question en commission de la pédagogie. Disons que ce qui écarte un petit peu ce risque, c'est que l'UE n'est pas forcément évaluée par un seul enseignant, il va y avoir au moins deux enseignants pour un CT et un CC. Et puis, au-delà même d'un enseignant, il y a quand même le jury de fin de semestre qui se prononce et qui est souverain, et qui peut, étant saisi d'une situation de ce type, un conflit personnel, j'entends, pourrait revenir sur une décision jugée arbitraire.

Concernant la modification des fiches filières dans le sens d'une non-compensation, pour cela il faut que la composante décide de modifier la ou les fiches filières en précisant que désormais telle UE ne sera plus compensable si, bien sûr, donc, ça rentre dans ce cadre, il faut que ce soit voté au niveau du conseil de gestion. Ça remontera en commission de la pédagogie et là, ce que je pensais, ce serait peut-être proposer au responsable pédagogique – enfin, un des membres de l'équipe pédagogique qui a demandé cette modification – de venir argumenter en commission de la pédagogie, et puis après, en CFVU. C'est-à-dire expliquer aux membres de la CFVU pourquoi il est important que cette non-compensation joue vis-à-vis d'une UE, en particulier en quoi elle est fondamentale pour la formation. Et après, ce sont les élus de la CFVU qui se prononceront, puis vous-mêmes, par la suite.

Mme Cénac.- Peut-être faudrait-il acter une case spécifique ou quelque chose dans la fiche filière pour éviter que cela passe au travers du filtre, au moment où on doit voter toutes les fiches filières, où il y en a vraiment beaucoup, je ne suis pas sûre qu'au niveau du détail on vérifie qu'il n'y a pas la compensation. C'est peut-être un élément qu'on peut faire ressortir par une case à cocher quand on fait exception à ce principe de compensation, pour que cela serve de signal d'alerte, pour justement pouvoir inviter, après, quelqu'un de l'équipe enseignante pour faire la procédure, qui me paraît très bien, que tu as proposée.

Le Président.- Si je puis me permettre d'intervenir, le fait d'exiger une justification nécessite une délibération spéciale de la CFVU sur ce point, me semble-t-il. On ne peut pas avoir l'exigence d'une motivation sans que la CFVU soit saisie de cette motivation, puisque la CFVU a été juge de l'opportunité de cette...

Mme Cénac.- Ça ne peut pas être juste une ligne sur la fiche filière qui serait passée en dehors des radars...

Le Président.- Pourquoi pas ! Mais à partir du moment où la justification doit faire l'objet d'une appréciation de la part de la CFVU, normalement ça ne doit pas passer sous le radar – je dis bien « normalement ».

Mme Fiorentino.- Excuse-moi, ça ne peut pas être une ligne simplement dans une fiche filière, parce qu'il n'y a pas eu de justification.

Le Président.- Oui. En fait, l'idée est d'avoir un item qui identifie la motivation. Pourquoi pas ?

Mme Fiorentino.- Il faudrait que je voie avec Séverine Delaunay quelle possibilité matérielle il y aurait pour éviter une extrapolation de cette exception qui tenterait de passer incognito. Oui, je vais en parler avec elle. Peut-être qu'effectivement, techniquement, il y a quelque chose que l'on peut mettre en place.

Mme Cénac.- Et du coup, pour lever l'ambiguïté surtout par rapport à ce que je viens de dire, mon vote contre n'est pas lié à ce point mais en référence aux capacités d'accueil contre lesquelles nous nous opposons depuis bien longtemps. Donc, voilà, même si je vais voter contre le référentiel ce n'est pas par rapport à cette proposition de modification en particulier.

Le Président.- Lionel veut prendre la parole également.

M. Crognier.- Sur cette ligne, toujours, de la compensation, la formule est quand même compliquée – en jaune. « UE fondamentale », c'est au singulier, cela signifie qu'il n'y en a qu'une qui pourra faire exception, c'est cela ?

Mme Fiorentino.- Non, mais c'est-à-dire que comme la première partie de la proposition c'est « entre les UE d'un... », Ah, oui... « d'une UE »... Non, l'idée n'était pas de restreindre à une UE, mais comme c'est une dérogation, en fait, à la règle, c'est au singulier. Mais rien n'empêche une composante de dire : « UE 4 et UE 5, on veut que ce ne soit plus compensable pour telle ou telle raison pour chaque UE », UE par UE, en fait.

M. Crognier.- Si on peut mettre entre parenthèses fondamentales au pluriel ? C'est juste pour éviter des ambiguïtés parce que, vis-à-vis des étudiants qui, peut-être, seraient opposés à de telles mesures... Forcément, le « tout compense tout » est remis en cause possiblement par cette mesure. Le justifier, c'est une bonne chose, le restreindre au singulier, cela peut causer des difficultés.

Mme Fiorentino.- Je n'y avais pas songé, peut-être que ça peut clarifier, effectivement. Je n'ai rien contre.

M. Crognier.- Je cherche la petite bête, mais parce que sur cette question de la compensation, je crois que les étudiants peuvent largement être opposés. C'est une habitude qui est tellement ancrée...

Mme Fiorentino.- Ah, oui. Je précise quand même – j'entends tout à fait ce que tu dis – que les élus étudiants, sauf un, étaient tous d'accord sur l'idée de pouvoir rendre exceptionnellement certaines UE non compensables quand c'est justifié vraiment par l'acquisition de compétences. Il y a vraiment eu une discussion constructive entre les élus de la CFVU sur ce point, et pas d'opposition entre personnels enseignants sur la question de la compensation. Mais oui, pourquoi pas, effectivement, « s » entre parenthèses.

Le Président.- Après, l'esprit du texte et de la modification à l'issue des discussions, qui ont été quand même importantes, à la CFVU, était bien de conserver le caractère exceptionnel à la non-compensation. Donc l'idée n'est pas non plus, si on a cinq UE dans un semestre, d'en avoir quatre qui ne se compensent pas. C'est important, aussi, de l'indiquer, parce que ça fait partie des éléments de discussion, et une discussion qui a été très constructive, franchement. L'idée est bien d'avoir un caractère exceptionnel et c'est pour cela qu'il faut aussi une justification, et une justification solide. Voilà. Moi, pour le coup, j'y vois un petit peu une faute...

M. Crognier.- Le singulier peut rester...

Le Président.- A ce moment-là, il faudrait mettre « s'agissant d'une UE fondamentale », parce que normalement, « d'UE fondamentales », c'est avec un « s ».

Mme Fiorentino.- Ah, oui.

Le Président.- « d'une UE fondamentale ». Mais du coup, « d'une UE fondamentale » nous permet de dire que ce n'est pas une UE par semestre, mais une UE fondamentale. Il peut y avoir plusieurs UE fondamentales dans un même semestre, même si je pense que le caractère exceptionnel doit demeurer. On sait très bien que dans les matières que l'on connaît, il y a des UE, effectivement, qui sont fondamentales. Mais ce que l'on voulait empêcher, typiquement, c'est qu'effectivement les étudiants puissent valider complètement leurs années successivement, jusqu'à cinq années, sans jamais avoir la moyenne dans les matières fondamentales, qui sont absolument déterminantes. A titre personnel, je l'ai déjà vu dans des dossiers de bac+5, de droit, qui n'avaient jamais eu la moyenne dans les UE fondamentales tout au long de leur cursus et qui, ensuite, prétendent être juristes. Non, très clairement, ce n'est pas possible, et cela déprécie clairement le diplôme. Et ça, les élus étudiants de la CFVU en avaient parfaitement conscience. Mais d'un autre côté, il faut que cela demeure exceptionnel.

Elsa, oui.

Mme Lang-Ripert.- Pardon, je rejoins Lionel, j'aurais mis un pluriel, le garde-fou étant la justification. Vous avez raison, il y a une demande de justification, après,

elle est accordée ou non. Mais restreindre à une UE fondamentale dans tout le diplôme, c'est peut-être... J'aurais fait comme Lionel le propose.

Le Président.- Je ne sais pas, si on met « s'agissant d'une UE fondamentale », c'est une UE parmi d'autres, mais pas nécessairement une seule dans la fiche filière.

M. Crognier.- « d'une UE » serait plus clair, déjà, ça laisserait le doute pour « une UE » généraliste et l'ensemble serait balisé par le caractère exceptionnel, à identifier avec Séverine.

Le Président.- Donc, « d'une UE ».

Mme Fiorentino.- « d'une UE » ? Bon, d'accord, « d'une UE ».

Le Président.- Oui. Si vous en êtes d'accord.

Mme Pucéat.- Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou questions ? Bien, s'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver le référentiel commun des études pour l'année universitaire 2021-2022, avec cette modification dont nous venons de parler.

Qui refuse de voter ? Personne.

Qui s'abstient ? 1 abstention.

Qui vote contre ? 1 vote contre.

Merci pour cette approbation.

19 voix pour, 1 abstention, 1 voix contre,

Mme Pucéat.- Nous pouvons passer à l'adaptation des modalités d'examen des premier et second semestres

14. Adaptation des modalités d'examen des 1er et 2nd semestres 2021-2022

Mme Fiorentino.- La circulaire de rentrée du 5 août dernier laisse la possibilité aux établissements qui le souhaitent de prévoir l'adaptation des modalités de contrôle des connaissances, mais au niveau de l'établissement. Vous vous rappelez peut-être que l'an dernier, pour les premier et second semestres vous ont été remontés des scénarios alternatifs de contrôle des connaissances qui étaient des formalités assez lourdes puisque le directeur de composante devait demander à chaque collègue quelles modalités il souhaitait. C'était voté au niveau du conseil de gestion, cela remontait en CFVU puis en CA. Et là, la circulaire du 5 août dernier laisse une possibilité un peu plus souple. Je vous lis le texte de la circulaire :

« Les examens peuvent être organisés en présentiel ou distanciel au libre choix de l'établissement. Il est recommandé de prévoir des modalités de contrôle des connaissances permettant une bascule de l'ensemble des examens à distance en cas de dégradation de la situation sanitaire et/ou une prise en compte du contrôle continu. Conformément à la réglementation, les modalités de contrôle des connaissances devront être adoptées au plus tard dans le mois suivant la rentrée. Il est recommandé de prévoir dès ce stade différentes options en fonction des évolutions possibles de la situation sanitaire ainsi que des conditions de choix des différentes options. »

La CFVU du 13 septembre dernier a adopté sur la base réglementaire le texte suivant :

« Conformément aux dispositions de la circulaire de rentrée du 5 août 2021, et pour permettre aux composantes de s'adapter rapidement à une dégradation de la situation sanitaire, le directeur de composante, après concertation avec les équipes pédagogiques, peut décider que les épreuves des sessions d'examen et de contrôle continu de l'année 2021/2022, initialement prévues en présentiel, pourront se dérouler en distanciel, sous réserve d'avertir les étudiants au moins quinze jours avant le déroulement des épreuves concernées par ce changement de modalités.

Les directeurs de composantes pourront également après concertation avec les équipes pédagogiques décider qu'une matière évaluée en contrôle terminal sera évaluée en contrôle continu, à condition que les étudiants soient avertis de ce changement au moins quinze jours avant la première évaluation qui entrera dans le calcul de la moyenne du semestre. Lorsqu'une matière est évaluée à la fois en contrôle terminal et contrôle continu, les étudiants devront avoir deux notes distinctes. »

Si on reste bien dans l'esprit du texte, on comprend bien que cette règle de 15 jours avant la première évaluation du contrôle continu ne s'applique qu'aux évaluations touchées par un changement et pas aux évaluations du contrôle continu qui se déroulent normalement, si j'ose dire, dans le cadre du contrôle continu qui est prévu dans la fiche filière.

Oui ?

Mme Cénac.- Justement, par rapport à ce point-là, je trouve que la formulation des 15 jours est ambiguë. Je pense typiquement aux formations qui sont à la fois évaluées en CT et en CC, où il y a une note de CC, qui est ce qu'elle est, et si c'est l'examen qui ne peut se tenir dans les conditions et qui, lui, est remplacé par un CC... c'est ça qui est sous-entendu par la formulation qu'il faut deux notes différentes, alors on imagine bien qu'un étudiant peut obtenir deux fois la même note. Donc c'est plutôt que ce soient des évaluations différentes pour chacun plutôt que des notes différentes.

Cela, c'est juste sur la formulation, mais par contre, sur les 15 jours je trouve la formulation un peu ambiguë parce que, après, ça dépend des composantes, ça dépend des modes d'évaluation, mais en Sciences et Techniques on a déjà commencé à faire des contrôles continus, donc prévenir 15 jours avant, c'est déjà trop tard, en fait. Et on ne sait pas si on aura besoin ou pas de passer à ces scénarios alternatifs au jour d'aujourd'hui. Donc le décalage entre le début des épreuves qui est souligné dans la phrase que vous avez indiquée et le manque d'information qu'on a par rapport au fait de savoir si les examens seront en présentiel ou pas, c'est un peu embêtant. J'essaie de retrouver la formulation... Plutôt que « *les étudiants devront avoir deux notes distinctes* » c'est l'idée que les étudiants devront avoir des notes qui proviennent d'évaluations différentes.

Mme Fiorentino.- Oui, c'est l'esprit, effectivement...

Mme Cénac.- Parce que s'il a 13 aux deux, on va mettre deux notes... après, je ne pense pas qu'on ait beaucoup de pinailleurs mais on ne sait jamais, sur ce point.

Et donc, sur les 15 jours : « *soient avertis de ce changement au moins quinze jours avant la première évaluation qui entrera dans le calcul de la moyenne*

du semestre. » Si une UE était initialement évaluée en CC et en CT, le CT bascule en CC, du coup l'unité est entièrement évaluée en CC mais il y aura eu des évaluations qui auront commencé avant les 15 jours après lesquels on peut convoquer les étudiants. Donc il faudrait avoir peut-être plutôt : « *au moins 15 jours avant chaque évaluation* ». Ça me paraît plus réaliste de demander à ce qu'on prévienne les étudiants 15 jours avant chaque évaluation parce que cette formulation-là pose problème pour les CT qui seraient annulés et avec des épreuves de contrôle continu qui commencent dès maintenant.

Mme Fiorentino.- Oui ça respecte aussi l'esprit du texte, en fait. L'idée était que soient bien toujours distinguées les épreuves de CC normales, classiques, prévues dans la fiche filière et puis les nouveaux CC qui, en fait, prendraient la place du CT. Mais, oui, effectivement...

Mme Cénac.- Peut-être, pour les UE mixtes où, du coup, il ne resterait plus qu'un CC, même si on a envie qu'il y ait deux épreuves, ce que je comprends bien, là, ce qui me soucie, c'est la formulation de prévenir quinze jours avant la première évaluation, sachant qu'elles sont déjà commencées.

Mme Fiorentino.- Je comprends tout à fait ce que vous dites. C'est-à-dire que les évaluations qui ont déjà commencé, de toute façon, ce sont des évaluations de CC, donc elles ne seront pas impactées par le changement, si changement il y a. Mais si le CT devait être transformé en CC avec l'évolution de la situation sanitaire, l'idée était de prévenir les étudiants 15 jours avant, de garder ce délai réglementaire de 15 jours.

Mme Cénac.- Peut-être de garder « *15 jours avant l'évaluation* ». On sait que c'est l'évaluation dont on est en train de parler, qui était prévue en CT et qui est transformée en CC.

Mme Fiorentino.- D'accord. « *...avant une évaluation concernée par ce changement* » ?

Mme Cénac.- Oui. Parce que du coup, « *qui entrera dans le calcul de la moyenne* », il peut entrer des évaluations de CC qui ont été faites hors « plan B ».

Mme Fiorentino.- Oui, cela peut effectivement créer une confusion avec les CC classiques. Je pensais en fait faire la proposition aux directeurs de composantes mais je pense qu'on peut modifier.

Le Président.- En fait, ça pose la question... Si je comprends bien, c'est 15 jours avant le premier élément d'évaluation du CC ? Du contrôle continu. Et ça, ça pose la question de savoir s'il reste suffisamment de temps pour faire un véritable contrôle continu si jamais la situation sanitaire évolue défavorablement. C'est ça qui me fait peur. J'entends, sur le plan des principes, ça ne me pose pas de problème. Sur le plan de la réalisation, que se passe-t-il si ça tourne au vinaigre au 15 novembre ?

Mme Cénac.- Je pense qu'il y a de la variété, notamment, là c'était une UE qui avait une partie de CC ou de CT ou qui n'avait que du CT, auquel cas, si on doit

transformer il faut organiser plusieurs épreuves pour une... ou est-ce que c'était une unité qui avait une part de CC et une part de CT ? On neutralise le CT mais on met des évaluations en plus dans le CC qui préexistait et on fait une moyenne... Je pense que c'est à cause de cette ambiguïté-là que, selon les responsables de formation et selon la façon dont c'est comptabilisé, finalement, on n'a pas les mêmes contraintes sur le calendrier. L'idée est donc de trouver une formulation qui permette de s'assurer que les étudiants seront avertis en temps et en heure mais qu'ils ne feront pas de blocage sur les CC qui se passent. Si tout va bien, on espère ne pas avoir besoin de cette délibération, mais on ne sait jamais.

Le Président.- Est-ce que... je réfléchis un peu tout haut en même temps, est-ce que les deux paragraphes ne se complètent pas, justement ? Non, « *pourront également* », non. C'est « *pourront se dérouler en distanciel* »... C'est juste sur le distanciel, là ?

Mme Fiorentino.- Oui, le premier paragraphe, ce n'est que le distanciel.

Le Président.- Et c'est sur le deuxième paragraphe que ça pose problème ?

Mme Fiorentino.- Oui, en fait il faudrait, ce que suggère Peggy, transformer la proposition « *qui entrera dans le calcul de la moyenne du semestre* » par « *qui est concernée par ce changement* », si j'ai bien compris.

Le Président.- « *...soient avertis de ce changement au moins 15 jours avant la première évaluation qui entrera dans le calcul de la moyenne du semestre* »... Cela me semble correspondre, non ? Je ne vois pas...

Mme Fiorentino.- En fait, on pourrait considérer qu'une note de CC classique, normal, qui a déjà eu lieu, serait concernée par cette règle des 15 jours, autrement dit, des CC qui ont déjà eu lieu pourraient être annulés.

Le Président.- Non, puisque c'est uniquement dans le cas d'une transformation de CT en CC. C'est uniquement pour les CT transformés en CC.

Mme Fiorentino.- C'est bien dans cet esprit-là que cela a été voté.

Le Président.- Les CC initiaux ne sont pas du tout concernés !

Mme Cénac.- Pour les mixtes de CC et de CT, ça ne me paraît pas clair, en fait, parce que passer une UE en contrôle continu intégral, faire une croix finalement sur le CT, s'il y avait une partie CC et une partie CT on met une croix sur le CT, et s'il y a plus de deux notes pour le CC ça fait une évaluation à plus de deux notes. Mais les évaluations peuvent avoir eu lieu en octobre, en novembre, sans le délai de 15 jours avant.

Le Président.- Non, je ne pense pas, parce que soit, dans l'hypothèse que tu envisages, on est déjà dans le CC et ça ne change rien puisque la transformation est univoque, ça ne va que dans un seul sens, le CT en CC, et ce qui était déjà en CC, dans une UE mixte, continue à être en CC. En revanche, n'est concernée ici qu'une évaluation en CT qui serait transformée en CC. A ce moment-là, il faut

attendre 15 jours avant de lancer la première évaluation. C'est comme ça que je le comprends.

Mme Cénac.- En fait, il y a l'ambiguïté de savoir si l'examen reste une épreuve en lui-même ou pas, ou si on fait une croix sur l'examen et qu'on utilise toutes les notes de CC qui ont eu lieu jusque-là et que l'UE est validée intégralement en CC.

Le Président.- Il n'y a pas de disparition... moi je n'y vois pas la disparition de l'épreuve qui est transformée de CT en CC.

Mme Cénac.- Mais de l'examen de contrôle continu...

Le Président.- Oui, l'évaluation en elle-même... ça ne prévoit pas l'absorption de cette évaluation par d'autres modalités de CC qui seraient déjà prévues dans la même UE. Moi je ne le vois pas du tout. Le principe de l'évaluation de la matière évaluée en CT est conservé quoi qu'il arrive, mais à un moment, elle passe en CC. Et il faut le faire 15 jours avant le premier élément qui permet d'évaluer en contrôle continu. Moi je n'y vois pas de problème, mais... Lucy, oui.

Mme Moser-Jauslin.- Je suis d'accord avec Peggy. Quand on lit « *15 jours avant la première évaluation* », est-ce que la première évaluation peut être le CC qui a déjà eu lieu, ou est-ce que ce n'est pas ça, la première évaluation ? C'est cela, la question.

Le Président.- Par hypothèse, il n'y a pas de CC avant, puisque c'est un contrôle terminal.

Mme Moser-Jauslin.- Mais le CC entre dans le calcul de la moyenne du semestre.

Le Président.- Oui, mais si je fais des CC, cela veut dire que je ne suis pas dans une matière à CT ? Je suis déjà dans une matière à contrôle continu. Là, cela concerne uniquement les matières qui sont évaluées en contrôle terminal.

Mme Moser-Jauslin.- Il y a des matières qui ont CC et CT.

Mme Cénac.- ... par la même personne.

Le Président.- Oui mais ce sont des matières dans lesquelles il y a déjà identification dans la fiche filière, en principe, de ce qui relève du CC et de ce qui relève du CT. Par exemple, si je prends un cours magistral avec un TD en appui, on peut imaginer que le TD soit déjà en CC dans la fiche filière, mais que le cours magistral soit en CT. Si jamais on passe le CT en CC, on conserve le principe d'évaluation de cette matière en CM, ça ne disparaît pas, pas du tout ! C'est simplement les modalités d'évaluation qui sont modifiées. Mais pour les mettre en œuvre, il faut attendre 15 jours à partir du moment où c'est communiqué aux étudiants. Et il n'empêche que pour le TD qui est déjà en CC, il donne lieu à une évaluation distincte de la matière du CM telle que je l'ai pris dans mon exemple. Moi, ça me paraît super clair, mais je suis peut-être un peu tordu.

Mme Cénac.- Par rapport à ce qui a été fait l'année dernière, il y a de la diversité, en fonction de personnes qui ont quand même pu organiser en présentiel un partiel, puisqu'on n'avait pas les mêmes conditions que pour un examen, donc il s'agissait juste de faire la même épreuve et de l'appeler contrôle continu et de faire comme si c'était un partiel. Il y a aussi eu des choix de, finalement, neutraliser le contrôle terminal parce qu'il y avait suffisamment de notes déjà dans la partie contrôle continu, et d'évaluer cette UE par des moyennes obtenues à tous les partiels.

Le Président.- Oui mais, ça, normalement, ce n'est pas permis par ce qu'on lit là, non ? C'est-à-dire que si on est en CC dès le début dans une matière, très bien, on fait le CC selon les modalités fixées, puis s'il faut adapter, je n'en sais rien, parce qu'il n'y a plus de TD en présentiel par exemple, voilà, on adapte. Mais si on était sur un CT, par hypothèse qui n'a pas donné lieu à évaluation en cours de route sinon on serait dans un contrôle continu qui serait caché et estampillé CT.

Mme Cénac.- C'est le problème du choix des équipes pédagogiques qui, parfois, ont préféré, finalement, ne pas faire d'épreuves en distanciel pour avoir une note qui soit réellement une note faite sur place, dans les conditions d'examen, et qui, là, ne pourraient pas faire ce choix. Si, sanitaire, on n'a plus le droit d'organiser de partiels et d'examen, je pense que certaines équipes pédagogiques préféreront utiliser, si elles ont déjà deux ou trois notes de contrôle continu, ces notes de contrôle continu pour en faire la moyenne, plutôt que d'être forcées d'organiser un examen à distance.

Le Président.- Auquel cas ce ne sera pas un examen à distance mais plusieurs évaluations. Il faut au moins deux évaluations puisque c'est un contrôle continu.

Mme Cénac.- Là, le libellé l'empêche, c'est ça qui m'embête.

Mme Fiorentino.- On pourrait rajouter « *avant la première évaluation concernée par un changement éventuel* ».

Le Président.- C'est déjà induit... « *...soient avertis de ce changement au moins 15 jours avant la première évaluation qui entrera dans le calcul de la moyenne du semestre* ».

Mme Cénac.- J'enlèverais « *qui entrera dans le calcul de la moyenne du semestre* » parce que c'est là que je trouve ambigu avec les autres notes de CC, et on remplacerait par la phrase proposée par Madame Fiorentino.

Le Président.- donc cela donnerait : « *à condition que les étudiants soient avertis de ce changement au moins 15 jours avant la première évaluation* » ?

Mme Fiorentino.- « *... concernée par ce changement* ».

Le Président.- Oui, « *...concernée par ce changement* ». Je n'y vois pas beaucoup de différence, mais...

Mme Fiorentino.- Ça permet de clarifier...

Le Président.- OK, très bien, si ça vous va. C'est bon ?

Mme Cénac.- Oui.

Mme Pucéat.- Y a-t-il d'autres remarques ? Non ? Je vous propose d'approuver l'adaptation des modalités d'examen des premier et second semestres de l'année universitaire 2021-2022 en cas de dégradation du contexte sanitaire, avec le remplacement de cette phrase, ici : « *à condition que les étudiants soient avertis de ce changement au moins 15 jours avant la première évaluation concernée par ce changement* ».

Qui refuse de voter ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

Merci pour cette approbation à l'unanimité.

21 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Nous pouvons passer à l'offre de formation, avec le schéma directeur des BUT.

15. Offre de formation 2021-2022 : Schéma directeur des BUT 1ère année : organisation des études, types de parcours et fiches filières

Mme Fiorentino.- Dans ce cadre, ont été déposées les fiches filières des BUT des trois IUT de notre université, Dijon-Auxerre, Chalon et Le Creusot, mais vous pouvez trouver également une présentation qui a été faite par Patrick Danaudière, le directeur de l'IUT de Dijon-Auxerre, en commission de la pédagogie et lors de la CFVU. Les BUT ont vocation à remplacer les DUT. Ce sont des diplômes en trois ans. Il y a eu un cadrage national de cette réforme. Les derniers textes réglementaires sont arrivés assez tard, d'où la présentation tardive, si j'ose dire, des fiches filières, lors de la dernière CFVU et aujourd'hui. Les équipes pédagogiques ont dû travailler un peu de manière rapide. Ce cadrage national représente les deux tiers des programmes. Le dernier tiers est laissé à des adaptations locales. Le volume horaire des BUT se situe entre 1 800 heures et 2 000 heures, avec 600 heures de projet et de 22 à 26 semaines de stages. Chaque BUT est défini par une mention de spécialité et un parcours. Il y a entre un et cinq parcours par spécialité, qui sont définis au niveau national.

Ce qui est soumis à votre vote, ce sont les fiches filières des 25 BUT 1 – donc 1^{ère} année de BUT, les BUT 2 sont en cours d'écriture – des trois IUT. Donc 5 pour l'IUT de Chalon, 16 pour l'IUT de Dijon-Auxerre, 4 pour l'IUT du Creusot. Les fiches filières BUT ont été adoptées à l'unanimité des membres présents de la CFVU.

Mme Pucéat.- Merci, y a-t-il des questions ? Oui, Peggy ?

Mme Cénac.- Ce n'est pas sur le détail des fiches filières, ce sont plus des éléments d'inquiétude par rapport à la mise en œuvre de la réforme du BUT puisque, à terme, donc, on va accroître de 50 % le nombre d'étudiants, à locaux constants et

moyens constants, effectifs enseignants et BIATSS constants. La disparition des projets tutorés, enfin, pas la disparition complète mais le remplacement d'une partie des projets tutorés par des SAE, donne l'impression, quand même, que toutes ces tâches administratives qui reposent sur les collègues vont être moins payées qu'avant et plus nombreuses. Au-delà aussi des problèmes de sous-service que va poser la mise en œuvre de la réforme, on s'inquiète aussi des fermetures de licences envisagées pour, finalement, absorber cet effectif supplémentaire d'étudiants en moyens constants, ça va aboutir sur... je les ai notées, mais j'ai cru comprendre que la licence Communication (*suite inaudible*), licences pro GMP, GB, MMI risquent de fermer pour faire place aux DUT en trois ans. Ce sont donc des éléments d'inquiétude, et j'aimerais avoir confirmation que ces fermetures de licences étaient envisagées, et puis d'autre part savoir si quelque chose va être prévu pour compenser cet accroissement de travail administratif moins rémunéré par les SAE que par les projets tutorés.

Mme Fiorentino.- Sur la fermeture de certaines licences professionnelles, je ne pourrai pas vous répondre, il faudrait voir avec les directeurs des IUT ce qui a été décidé. C'est sûr que les BUT vont entraîner une restructuration de l'offre de formation dans les IUT et notamment la question des licences professionnelles – que deviennent les licences professionnelles, est-ce qu'elles sont intégrées, est-ce que ça devient des BUT pro ou est-ce qu'il peut rester des licences 3 suspendues, en sachant que dans la mesure du possible on doit essayer de réfléchir à moyens constants... Ce n'est vraiment que le tout début de la réforme et il est encore possible que l'an prochain il y ait des adaptations des BUT 1, parce que là, ça commence juste à fonctionner. Les équipes tentent de terminer l'écriture des BUT 2, mais c'est loin encore d'être fait et quant aux BUT 3, il y a déjà des perspectives en termes d'évolution dans la définition des compétences, mais je pense que c'est peut-être un peu tôt, à mon avis, pour avoir une réponse ferme sur le devenir de toutes les LP.

Mme Cénac.- J'ai cru comprendre que ça pose déjà des problèmes de salles pour les étudiants, en particulier des salles équipées numériquement. On demande aux étudiants de venir avec leurs ordinateurs portables pour pouvoir assister au cours parce qu'il n'y a plus suffisamment de salles équipées qui peuvent accueillir tous nos étudiants. Une fois de plus, on doit mettre en œuvre une réforme décidée au-dessus, sans moyens supplémentaires alors que si on voulait la faire vraiment dans l'esprit de ce qu'elle est souhaitée, on aurait besoin d'accroître les locaux, les enseignants, pour accueillir 50 % d'étudiants en plus. Ce n'est pas normal qu'on n'ait pas plus de moyens pour cette mise en œuvre de réforme également. Ce n'est malheureusement pas la seule, mais ça se cumule et ce sont des difficultés à chaque fois qui sont à gérer au niveau de l'établissement.

Le Président.- Peut-être, pour répondre sur la question des moyens, on est en train de vérifier le nombre d'heures global qui a été attribué en plus pour passage aux BUT, mais il y a une augmentation des moyens. Ça fait partie de l'enveloppe de 500 000 euros de plus dans le budget initial dont je parlais tout à l'heure...

Mme Cénac.- D'accord, je n'avais pas...

Le Président.- Je ne sais plus combien exactement, pardon, mais on regarde. C'est le premier point. Le deuxième point, c'est que la réaction de l'IUT Dijon-Auxerre, c'est de diminuer la capacité d'accueil en première année de 300 places. Voilà. Mais de toute façon, ce n'est pas tenable, même avec l'effort qu'on fait. Je souscris tellement à ce que tu dis. Ce n'est pas tenable, et on arrive à un moment où on n'en peut plus. Et d'ailleurs, je vous renvoie tous à la lecture du *Monde* de cet après-midi, qui reprend dans l'article principal de présentation sur la question de la recherche en France et dans les universités... on parlerait de l'université de Bourgogne, ce serait exactement dans ces mêmes termes, et on parlerait de la majeure partie des universités en France, peut-être même la totalité, les termes sont tout à fait exacts, voilà. Ce sont des choses qu'on dit à longueur de journées, à longueur d'années, qu'on dit entre nous. Eh bien là, c'est sur la place publique, mais, voilà, c'est... c'est exact.

Oui, Emmanuelle.

Mme Pucéat.- Par exemple, pour l'IUT Dijon-Auxerre, on a abondé à hauteur de 1 000 heures supplémentaires, pour tenir compte de la réforme du BUT 1^{ère} année et il y a 1 000 heures de plus pour l'ouverture du BUT Info Nevers. Mais en tout cas, pour ce qui est des filières existantes, le passage au BUT 1^{ère} année, cela équivaut à peu près à 1 000 heures de plus, qu'on a dû abonder, puisque la réforme doit être mise en place.

Mme Cénac.- Merci, ça m'avait échappé, tout à l'heure, sur l'offre de formation, j'avais vu les autres points mais pas le BUT, au temps pour moi.

Le Président.- Je ne l'ai peut-être pas mentionné, verbalement, je ne sais plus. On vérifiera dans le verbatim, mais...

Mme Pucéat.- Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y a pas d'autres points, je vous propose d'approuver le schéma directeur des BUT 1^{ère} année, organisation des études, types de parcours et fiches filières à compter de cette rentrée 2021-2022.

Qui refuse de voter ? Personne.

Qui s'abstient ? Une abstention.

Qui vote contre ? Personne.

Merci pour cette approbation.

20 voix pour, 1 abstention

Mme Pucéat.- Nous pouvons passer au DU.

16. Offre de formation 2022-2023 : Demande de labellisation FSS – DU Commercialisation Eco-responsable – IUT Le Creusot

Mme Fiorentino.- A également été présentée devant la CFVU une demande de labellisation de FSS – formation supérieure de spécialisation – qui sera également un DU commercialisation éco-responsable à l'IUT du Creusot.

Il s'agit d'un nouveau diplôme qui a vocation à ouvrir à la rentrée 2022, après passage devant les instances et validation par la DGESIP à la mi-octobre. C'est une formation qui tend à préparer les étudiants à la commercialisation, la mise en valeur, la vente de produits dans un contexte et une démarche éco-responsables, et elle

répond à l'émergence de nouveaux métiers et, en termes de commercialisation, également, à mettre en exergue des pratiques éco-responsables.

Donc ce DU sera proposé d'abord en formation initiale et en alternance et, à terme, il sera proposé uniquement en alternance. L'équipe pédagogique est soutenue par une équipe de professionnels, donc il y a une « assise » en termes de bassin d'emploi qui laisse espérer suffisamment de contrats d'alternance. Le programme est réparti en trois unités d'enseignement dont une est détaillée dans la présentation. L'évaluation sera réalisée en continu, tout au long de l'année, par l'équipe pédagogique et les intervenants professionnels et, à l'issue de cette FSS – c'est un Bac+1 – une insertion dans le monde professionnel est tout à fait rendue possible par les interactions avec des professionnels tout au long de l'année, mais une poursuite d'études est aussi envisageable, soit en BTS 1^{ère} année, soit en BUT 1^{ère} année, voire en BUT 2^{ème} année selon les compétences acquises par le candidat.

Cette FSS a été adoptée à l'unanimité des membres présents de la CFVU.

Mme Pucéat.- Y a-t-il des questions ? Non. S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver la demande de labellisation Formation supérieure de spécialisation pour le DU commercialisation éco-responsable porté par l'IUT du Creusot à la rentrée 2022.

Qui refuse de voter ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

Merci pour cette approbation à l'unanimité.

21 voix pour (unanimité)

17. Offre de formation 2021-2022 : Modification de fiches filières

Mme Fiorentino.- Vous avez pu le voir, un fichier déposé dans le cloud récapitule les demandes de modifications de fiches filières pour l'UFR DSEP, l'ESIREM, l'IAE, l'UFR Langues et Communication, l'UFR Lettres et Philosophie, l'UFR STAPS, l'UFR SVTE. Il s'agit de changements d'intitulés de cours, des cours peuvent changer de semestre, création de parcours, de petites modifications de coefficients, de modifications de modalités des contrôles de connaissances, de changements de nom, aussi, de responsables, le tout à coût constant.

Ces modifications de fiches filières ont été adoptées à l'unanimité des membres présents de la CFVU.

Mme Pucéat.- Merci. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver les demandes de modifications de fiches filières transmises par les composantes pour l'année universitaire 2021-2022.

Qui refuse de voter ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

Merci pour cette approbation à l'unanimité.

21 voix pour (unanimité)

18. Offre de formation 2021-2022 : Modification de DU

Mme Fiorentino.- A également été soumise à la CFVU une demande de modification d'un diplôme d'université de l'UFR DSEP, le DU Médiation. Il s'agit de l'inscription d'un nombre minimal d'inscrits, un seuil de 8 à partir duquel le DU peut fonctionner. Par ailleurs, sera inscrit dans la fiche filière un ratio d'un tiers/deux tiers entre la théorie et la pratique, ce qui devrait permettre au DU d'obtenir une labellisation.

Cette modification a été adoptée à l'unanimité des membres présents de la CFVU.

Mme Pucéat.- Y a-t-il des questions sur ce DU ? Non ? Bien, je vous propose d'approuver la demande de modification du DU Médiation porté par l'UFR DSEP.

Qui refuse de voter ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

Merci pour cette approbation à l'unanimité.

21 voix pour (unanimité)

19. DU-DIU-formations courtes de l'UMDPC Santé : demandes de création et de modification

Mme Fiorentino.- Ont également été présentées des demandes de création et de modification de formations courtes DU-DIU par l'UMDPC S.

A été présentée d'abord une demande de création d'un nouveau DU Gestion des situations complexes et graves en salle de naissance, visant au perfectionnement des professionnels de salles de naissance, compte tenu de la criticité dans ce domaine. Il repose sur 48 heures d'enseignement sur une année universitaire, dont 44 heures d'enseignement théorique et 40 heures d'enseignement pratique, le tout réparti sur 10 jours, et le public visé est un public de sages-femmes. Les droits pédagogiques sont prévus à hauteur de 1 300 euros pour un effectif de viabilité de 16. Les responsables seront les professeurs Emmanuel Simon, Paul Sagot et Thomas Desplanches.

Ont été ensuite présentées des demandes de modifications concernant :

- le DU Alimentation, Santé et et Micronutrition : les bases fondamentales. Il s'agit d'une évolution du nombre d'heures de formation – on passe de 82 heures à 100 heures de e-learning plus 20 heures de webinaires ;
- le DU Conseil nutrition à l'officine – là, il s'agit d'une révision des pratiques pédagogiques avec le passage à l'enseignement à distance, donc les 100 heures de cours seront désormais dispensées en e-learning ;
- le DU International de chirurgie implantaire avancée - mention Maroc : il s'agit d'un changement de lieu, les enseignements dispensés le seront au Maroc à la Clinique de la Colline et à Dijon ;
- le DIU Pratiques médicales en santé travail pour la formation des collaborateurs médecins – il s'agit d'une réactualisation du contenu pédagogique, l'ajout de l'UFR Sciences de Santé de l'université de Franche-Comté parmi les localisations de la formation ;

- le DU Bloc-opératoire, hygiène hospitalière et techniques chirurgicales – il s’agit d’une refonte du contenu pédagogique, avec le passage de deux années à une année, puisque deux années étaient considérées comme un temps d’enseignement un peu trop long pour des professionnels, et sur les 180 heures d’enseignement, 90 seront effectuées en distanciel et 90 en présentiel.

A également été soumis à la CFVU un changement de nom. Le DIU Essai thérapeutique et maladie rare devient le DIU Maladies rares – Comprendre les particularités de la conception et de la conduite d’un essai thérapeutique.

Et enfin, a été soumis à la CFVU une demande de modification de tarif pour le DU Alimentation-santé et Micronutrition : les bases fondamentales (ASMF). Le tarif va passer de 1 500 à 2 500 euros. C’est une augmentation qui s’explique par la refonte totale du contenu des enseignements, qui ont été repensés pour le distanciel total, du webinaire et du e-learning, avec un forum en ligne également. Ces nouvelles modalités pédagogiques permettront de toucher un public beaucoup plus large hors uB. Un effectif pédagogique minimum pour la soutenabilité de la formation a été fixé à 63 professionnels de santé – mais le public est très large, il s’agit aussi bien de sages-femmes que de docteurs en médecine, docteurs en pharmacie, préparateurs en pharmacie, chirurgiens-dentistes, professionnels de santé bénéficiant d’un numéro ADELI, ce qui permet d’être optimiste en termes d’effectif attendu.

Ces demandes de modifications et de création ont été adoptées à l’unanimité des membres présents de la CFVU.

Mme Pucéat.- Merci. Y a-t-il des questions ? Non ? S’il n’y en a pas, je vous propose d’approuver la création du DU Gestion des situations complexes et graves en salle de naissance, les modifications apportées aux DU et DIU suivants : DU Alimentation-santé et Micronutrition : les bases fondamentales (ASMF), DU Conseil nutrition à l’officine, DU International de chirurgie implantaire avancée – mention Maroc, DU Bloc-opératoire, hygiène hospitalière, techniques chirurgicales, DIU Essai thérapeutique et maladie rare et DIU Pratiques médicales en santé travail pour la formation des collaborateurs médecins, portés par l’UMDPC Santé.

Qui refuse de voter ? Personne.

Qui s’abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

Merci pour cette approbation à l’unanimité.

21 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Nous pouvons donc passer maintenant aux travaux de la Commission de la Recherche du 15 septembre 2021, où il n’y a qu’un seul point à examiner, les demandes de subventions.

VII - Travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 15 septembre 2021

Mme Pucéat.- Vous avez reçu un document sous forme de tableau, qui vous présente les demandes de subventions pour quatre projets, demandées à la Région et au FEDER. Dans ce tableau, vous avez présenté le plan de financement de ces projets, qui vont de la répartition des crédits demandés entre les fonds FEDER, les fonds Région et de l’autofinancement. Est-ce que vous avez des questions là-dessus ? S’il n’y en a pas, pour les besoins de justification des fonds FEDER, on est

tenu ici d'avoir deux délibérations qui sont séparées, sur le plan de financement de ces projets, pour le FEDER d'une part et pour la Région d'autre part.

20. Demandes de subventions FEDER

Mme Pucéat.- Donc la première délibération vous propose d'approuver les plans de financement prévisionnel déposés pour les dossiers FEDER.

Qui refuse de voter ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

Merci pour cette approbation à l'unanimité.

21 voix pour (unanimité)

21. Demandes de subventions Région

Mme Pucéat.- Et d'autre part je vous propose d'approuver les plans de financement prévisionnel déposés auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté pour ces projets.

Qui refuse de voter ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

Merci pour cette approbation à l'unanimité.

21 voix pour (unanimité)

Point B : Points adoptés sans débat (sur demande, les points peuvent faire l'objet d'un débat)

VIII - Tarifs, subventions et dons – Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

Mme Pucéat.- Nous pouvons passer aux points adoptés sans débat, sauf si, bien sûr, vous souhaitez engager un débat sur l'une de ces questions, avec le point sur les tarifs, subventions et dons, sorties d'inventaire, conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.

Je n'ai pas reçu de question spécifique sur ces tableaux. Est-ce que, néanmoins, vous en auriez ? Non ?

Dans ce cas, je vous propose d'approuver les tarifs, subventions et dons, et les conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.

Qui refuse de voter ? Personne.

Qui s'abstient ? Une abstention.

Qui vote contre ? Personne.

Merci pour cette approbation.

20 voix pour, 1 abstention

IX - Compte-rendu des conventions hors subvention

Mme Pucéat.- Le dernier point concerne le compte-rendu des conventions hors subvention. Donc ici, nous n'avons pas à voter, nous avons juste à prendre acte du compte-rendu, que vous avez reçu, des contrats et conventions hors subvention, à moins que quelqu'un, l'un d'entre vous, ait des questions sur ce point particulier.

Il n'y en a pas, merci.

Point C : Questions diverses

Le Président.- Merci Emmanuelle, Madame la Vice-présidente du conseil d'administration. Il nous reste les questions diverses. Renaud Aubert est en train de nous rejoindre.

Au titre non pas des questions diverses, mais plutôt des informations diverses, je souhaiterais vous informer, ou éventuellement vous rappeler si vous étiez au courant, que Monsieur Chenal, proviseur du lycée Carnot, a quitté Dijon. Il a changé d'établissement et a été muté, donc il quitte son siège de membre extérieur de notre conseil d'administration. Il y aura donc un appel à candidature pour sa succession.

Le deuxième départ concerne Madame Pascale Ponse, qui se retire pour des raisons personnelles, et donc il faudra, là, à nouveau redésigner quelqu'un. Nous relancerons un appel à candidature très rapidement. C'était donc un membre extérieur représentant du monde économique. Je ne sais plus quelle est la formulation exacte des statuts du conseil d'administration, mais c'est ça.

Et puis il y a la question diverse qui a été posée, qui nous a été adressée, aujourd'hui, je crois, David – c'est cela – que j'ai retrouvée et que je vais lire. Ou, David, tu veux la lire, mais peut-être en présence de Renaud ? Ah, il en a déjà eu lecture. Ok, à ce moment-là, je t'invite à la lire.

M. Cousson.- La question, le gros point, c'est : « *Peut-on avoir un point de situation sur la gestion des salles en Droit-Lettres, qui devient catastrophique humainement ?* ».

On entre dans le détail : « Etudiants assis dans le couloir pour écouter les cours, salles surchargées malgré la situation sanitaire et les risques sanitaires, enseignants obligés de faire cours dehors car salles trop petites, cours annulés au dernier moment, par exemple 11h01 pour un cours à 11 heures, les collègues secrétaires qui sont, pour la plupart, des nouvelles, en cours d'apprentissage, sont dépassées par le nombre de mails reçus par les enseignants et/ou par le planning pour la gestion des salles. Il y a un risque très élevé de surmenage chez les personnels toutes catégories confondues.

On a l'impression que la situation n'a pas été anticipée. Pourquoi n'opte-t-on pas à demander aux responsables de formation d'organiser 10 % de chaque formation à distance, ou que tous les cours de chaque composante soient à distance deux semaines par semestre par exemple ?

Sachant que les travaux vont durer deux ans, il est urgent de penser à l'organisation des trois semestres prochains. Nous attendons des consignes pour que les cours prévus dans les maquettes puissent avoir lieu en semestre 1 et pour que le semestre 2 s'annonce meilleur que le semestre 1. Qui s'occupe de cela ? Le responsable de la logistique des cinq UFR, malgré toutes ses qualités, n'a pas

autorité sur les doyens et les responsables de formation. Nous demandons, donc, comme l'année dernière, qu'un VP soit en charge de superviser les coordinations des enseignants en réel. »

Le Président.- Bonjour, Renaud, et merci de nous avoir rejoints, parce que vous êtes, évidemment, au fait de l'organisation du planning dans le bâtiment Droit-Lettres. On sait que c'est compliqué, cela a toujours été compliqué, mais vous avez eu connaissance de cette question diverse, et je vais vous donner la parole pour apporter des éléments de réponse. Merci à vous.

M. Aubert.- Bonjour à tous. Donc, oui, on fait une rentrée... Après, je ne pense pas que ce ne soit que les travaux qui impliquent ça. Depuis 2015, on a pris 7 à 8 000 étudiants. Droit-Lettres, ça cristallise parce qu'il y a beaucoup de monde, et aussi, du fait qu'il y a la gestion des grands amphis. On accueille Médecine, on gère Sciences-Vie, on accueille STAPS parce que la première année de STAPS est à 500 et que... tout ce qui est à plus de 300, automatiquement, va atterrir chez Droit-Lettres. Donc on a beaucoup d'INSPE, de choses comme ça. C'est un peu le poumon en termes de salles du campus et là, à l'heure actuelle, sur les emplois du temps on a eu des soucis dès les amphis.

Donc ce n'est pas un problème de salles, grosso-modo, les salles bloquées, ça va de trois, à l'heure actuelle, ça monte à 12 et ça redescend, c'est très fluctuant, mais ça ne fait pas plus que des fluctuations des alternants qui viennent faire cours. Sur des alternances et tout, on doit aussi, avec l'évolution de l'université, réussir à digérer des sessions d'alternance où ils sont souvent de front parce que les entreprises nous demandent souvent les mêmes périodes de cours, et des choses comme ça.

Donc sur les travaux, l'université a fait le nécessaire, parce que là, on va avoir des préfas qui vont être montés sur la fin du semestre, début du semestre prochain – on en aura quatre – mais on a eu des problèmes dès le début sur les amphis et là, parce qu'on a un effet Covid, avec l'effet rebond, on a des 2^{ème}, des 3^{ème} années qui sont très importantes. Je sais qu'on a des soucis, mettons, en SVTE, ils sont à 240 en 3^{ème} année. C'était des cours qui étaient à 180, donc c'est une gamme d'amphis différente, parce qu'on les met sur du 200 et là, on doit monter sur du 300 ou plus, et il y a embouteillage sur les gros amphis. La Psycho est à 430 sur la 2^{ème} année, et ils ne sont pas dédoublés, 400 sur la 3^{ème} année... Donc on a déjà eu un impact là-dessus.

Après, c'est une rentrée. Voilà, les derniers cours sont rentrés le 20 septembre, on est le 28, je pense que ça va être résorbé d'ici une semaine, avec des cours en attente, oui, parce que les évolutions, on a fait du surbooking depuis quelques années. Parce que c'est tellement compliqué de refuser des cours qu'on joue avec les absences des enseignants, qu'on joue avec les colloques... Donc on l'a intégré à notre gestion, on a fait comme d'autres structures, on a intégré du surbooking. Après, on a refusé, parce que je pense aussi... on a fait trois semestres sans salles, sans la contrainte des salles, et du coup les cours se sont agencés d'une autre manière, et là, on revient à la réalité.

Bon, je le vois, la différence, parce que ça fait quand même – avant quand j'étais responsable du planning – un moment que je le vois. Ça commence plus tôt le matin, chez nous, et puis même en général, par contre c'est vrai qu'on a plus de mal à passer 17 heures. Traditionnellement, sur les composantes littéraires et juridiques,

on finissait très tard. Avec les sciences dures, c'est grosso-modo 18 heures, la plupart. Nous, on allait beaucoup plus loin et là, maintenant, on revient...

Après, on travaille à des solutions, demain il y a une réunion avec les doyens. Mon doyen, Samuel Mercier, a provoqué une réunion avec les autres doyens, on a des pistes. Il y a notamment, pour faire sauter ce verrou de 17 heures, les UE d'ouverture, qui sont moins... enfin, on en a quand même beaucoup moins qu'avant, et qui nous bloquent à partir de 17 heures parce que sur les trois UFR littéraires, il faut laisser la liberté de cours à partir de 17 heures pour les UE d'ouverture. Donc on va regarder si on ne peut pas, peut-être, au lieu de faire tous les jours de la semaine, on peut faire L1, lundi-mardi, L2, mardi-mercredi, L3, mercredi-jeudi, pour libérer deux ou trois soirs dans la semaine, et c'est énorme parce que nous, on en arrive à être confrontés... parce que tu parlais des maquettes, sur des maquettes où il y a des cours à 90, en fait, les collègues, que ce soit les administratifs ou les enseignants qui font les emplois du temps, ils sont obligés d'arrêter parfois de faire cours à 16 heures parce qu'il ne peuvent pas aller jusqu'à 17 heures 30, parce que potentiellement il y a une UE d'ouverture. Donc on a vraiment des décrochages, moi, sur mes taux de charge, j'ai vraiment des décrochages sur 16 heures-17 heures à cause de ça, et on a autant (*suite inaudible*). Alors, ce n'est pas énorme, tout le monde a une qualité de vie, c'est important et tout, mais à l'heure actuelle, j'ai des taux de charge à 17 heures qui sont comparables aux taux de charge que j'ai à 9 heures le matin... grosso-modo, il y a deux tiers de salles occupées et un tiers de salles disponibles sur le planning.

Donc je pense que si on revenait, comme à une époque où les UE d'ouverture, c'était à 18 heures, ça nous permettrait de digérer plus de cours, ça reste encore sur des créneaux raisonnables pour faire cours. Parce que Sciences tech, STAPS, Sciences-Vie, c'est à peu près vos créneaux, vous finissez sur du 18 heures. Et quand on remonte, et là, on a du potentiel, sans que ce soit le matin, ou les samedis. Je pense que l'option du samedi matin n'est pas encore nécessaire, c'est plus aller là-dessus.

Donc on travaille sur des pistes, on va aussi, je vais voir avec les responsables de filières et les responsables de scolarité pour dire si... enfin, il y a des placements qui sont compliqués à gérer pour nous quand il y a du nombre. 9 heures-11 heures 30, ça prend un amphi pour la matinée. Voilà, il y a tout un tas de petits ajustements pour réguler... Et puis après, il faut voir aussi qu'on a beaucoup d'étudiants, le ministère ne nous a pas donné plus de postes, et qu'on fait appel à beaucoup de vacataires – donc on est employeur secondaire – qui ont des contraintes, et c'est compliqué aussi pour faire les emplois du temps parce que certains... c'est tels créneaux et pas d'autres, ça se concentre sur les mêmes créneaux parce que souvent c'est les mêmes disponibilités, et il faut réussir à jouer avec ça.

Après, franchement, j'ai connu des situations plus compliquées en rentrée. Il y a des spécificités, je pense que c'est surtout, en plus, parce que ça fait trois semestres qu'on n'a pas fait du présentiel et que là... les emplois du temps s'autorégulent d'eux-mêmes, donc la contrainte des salles est un peu passée et, oui, on a régulé, on a refusé des cours au semestre, mais c'est, quelque part, pour aérer et pour créer moins de tensions sur des créneaux. On réagence. Quand c'était trop compliqué, on a repris des créneaux, là on est en train de reprendre des créneaux, si ça bouge, et tout, parce qu'il y a tout le temps des gens qui ne donnent pas suite, qui devaient faire contrat, qui ne peuvent pas. En septembre, tu sais que ça bouge beaucoup parce qu'on a des vacataires enseignants du secondaire qui ont donné ce

qu'ils souhaitent avoir, mais leur chef d'établissement ne leur a peut-être pas laissé cette demi-journée, et du coup on se retrouve avec des créneaux à refaire, et tout. Et puis même les effectifs ! Là on a le retour, vu que les derniers sont rentrés le 20, on a vraiment les effectifs réels, donc on réajuste au niveau des amphis pour mettre de la fluidité.

On travaille dessus, moi, je suis en relation... la semaine dernière, j'ai travaillé, j'ai échangé avec Karen Fiorentino, hier j'ai échangé avec Sophie Morlaix, la gouvernance est en relation avec nous, suit la discussion, on essaie de faire au mieux. Je pense que ça va être résorbé.

Après, oui, je pense qu'il y a une aspiration, en plus, des gens, à finir plus tôt. On a une tradition, surtout en Droit-Lettres, et il y a une aspiration à finir à 17 heures, 17 heures 30, 18 heures maxi, et c'est vrai qu'on n'avait pas forcément ce modèle-là avant. On aura toujours les avocats qui viennent faire cours, tout ça, mais c'est vrai que c'est un peu particulier.

M. Helleu.- Si je peux compléter un peu ce que dit Renaud, parce qu'on en a parlé aujourd'hui, si on prend l'exemple du vendredi après-midi, il y a neuf amphithéâtres vacants à 14 heures, de 14 à 16 heures et puis à partir de 15 heures, on a une vingtaine de salles vacantes. Les créneaux, on a dit avant 9 heures il y a des créneaux. En fait, on se rend compte qu'à 17 heures..., mais le vendredi, 15 heures... il y a de la place. Les amphithéâtres, c'est impressionnant, quand même, neuf amphithéâtres !

M. Aubert.- On a un gros travail de régulation à faire.

M. Helleu.- Donc c'est un travail de régulation, et de répartition des heures sur le semestre.

Donc il y a une réunion avec les doyens prévue demain ?

M. Aubert.- Oui, une réunion demain, qui était prévue avec les doyens des cinq UFR. Tu vois, en Droit ils ont régulé, ça fait longtemps. Ils mettent les CM le matin en L1, deux amphis, les CM l'après-midi en L2, deux amphis. Et les TD sont... moi, ça me répartit mes charges et c'est plus facile, en plus. Les TD sont répartis sur la semaine, ils auront tant de créneaux en construction et tout. Je pense, vu qu'on a de gros effectifs dans certaines filières, qu'il va falloir qu'on aille vers ça, sur un peu ce qu'on pratique déjà pour les examens. Les examens, on les fait déjà sur tout le campus avec STAPS... C'est fait en Droit-Lettres, parce que grosso-modo, Médecine, on redistribue les créneaux de salles modulables. On a Gutenberg, Galilée, Pasteur de Sciences-Vie, et puis il y a les cinq UFR. Donc ce qu'on fait, c'est des pivots pour les composantes, et les gros examens qu'on ne peut pas se permettre de refuser sont établis avant. Ça veut dire qu'on est sûrs qu'ils ont le créneau, c'est un vrai travail qui est fait entre toutes les composantes, et après, ce qu'il y a autour, si on ne peut pas donner satisfaction... Mais vraiment, ce qu'on appelle les piliers des examens... et là, je pense qu'on va faire la même chose avec les emplois du temps, avoir déjà (*suite inaudible*) mais on régule déjà, parce que depuis que l'Éco-Gestion est passé à 500, je travaille avec l'enseignante qui fait les emplois du temps, les créneaux de 500, on ne peut pas les poser n'importe où, et il y a déjà une coordination avant pour voir, et qu'ils soient sûrs qu'il y a les amphis.

Le Président.- Très bien. Je pense qu'il y a aussi un élément qui a été souligné, c'est l'utilisation de l'amplitude horaire, de 8 heures du matin au moins jusqu'à 19 heures. Il n'est pas rare qu'on réalise des TD jusqu'à 20 heures et on réalise même des CM jusqu'à 20 heures. Ça m'est arrivé pendant des années et des années. Et quand j'étais doyen, je luttais pour que, effectivement, on utilise aussi le créneau de 8 heure-9 heures du matin. Alors on peut comprendre que les jeunes parents, par exemple, se répartissent, une fois c'est l'un, une fois c'est l'autre, les conduites à l'école, etc., mais tous les collègues ne sont pas jeunes parents non plus, et je pense qu'il faut aussi que chacun y mette un peu du sien. Et le service du planning y met du sien, on le sent bien !

Je ne sais pas s'il y a d'autres questions, d'autres remarques.

M. Cousson.- Je te remercie, Renaud, des informations.

Le Président.- Je pense que faire venir Renaud, c'est vraiment avoir l'information de première main, c'est essentiel quand on a ce genre de question, qui est tout à fait légitime, bien sûr.

M. Helleu.- Avec la passion !

Le Président.- Avec la passion ! Très bien, merci beaucoup, Renaud. Si nous avons fait le tour... Ah, pardon, Peggy.

Mme Cénac.- Dernière micro-question, déjà évoquée. Le groupe de travail sur la rémunération des contractuels devait avoir lieu début octobre. Est-ce qu'il y a déjà une date fixée ? Je crois que je n'ai rien reçu, mais j'ai dû rater l'information ? Est-ce qu'il y a déjà une date fixée pour la première réunion de ce groupe de travail ?

M. Tizio.- La date est en attente, on s'est réuni au pôle RH, pas plus tard qu'hier, on attend encore une ou deux confirmations et la date sera calée dans les jours qui viennent.

Le Président.- Très bien, s'il n'y a pas d'autre remarque, observation, question diverse, même impromptue, je vous remercie infiniment pour la qualité de nos échanges, et leur promptitude également. Chacun a pris sur soi pour être plus rapide et nous avons gagné beaucoup de temps par rapport au prévisionnel.

Je vous souhaite maintenant une bonne rentrée, mais ça y est, la rentrée est passée, et une bonne continuation de ce semestre, en espérant qu'il se passera le plus possible en présentiel, malgré les difficultés matérielles qui se posent.

Bonne soirée à vous, merci.

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 40)

Le Président

Vincent THOMAS